



EXERCICES DE SÉCURITÉ CIVILE

*Comment les préparer ?
Les réaliser ?
Les évaluer ?*

MÉMENTO EN 10 POINTS



Direction de la Sécurité Civile

EXERCICES DE SÉCURITÉ CIVILE

*Comment les préparer ?
Les réaliser ?
Les évaluer ?*

MÉMENTO EN 10 POINTS



Direction de la Sécurité Civile

Nous remercions la cellule communication
de la Direction de la Sécurité Civile
et l'ensemble des départements qui nous ont fourni,
à l'issue de leurs exercices,
des photos, nous permettant de donner
quelques illustrations à nos propos.

PRÉFACE

Mesdames et Messieurs les Préfets,

La préparation et l'entraînement interministériels, réguliers et réalistes, sont une nécessité impérative pour renforcer l'efficacité de vos dispositifs opérationnels et faire face, en tous temps, aux phénomènes susceptibles de mettre en crise la société.

Ils sont une phase essentielle pour tester le réalisme et la pertinence de vos plans, vérifier les procédures et évaluer les équipes et les moyens même si, indépendamment des exercices, il convient de veiller, en permanence, à la fiabilité et la sécurité de vos systèmes de transmission, à l'équipement de vos centres opérationnels, à la formation et la pleine disponibilité des personnels participant aux structures de crise.

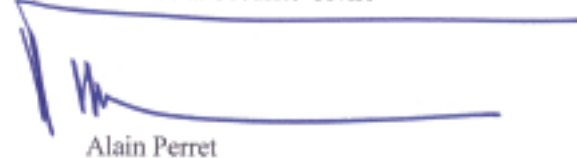
Associant les acteurs à tous les niveaux et simulant des situations proches de la réalité au regard des risques et menaces inhérents à votre département, les exercices doivent viser des objectifs clairs de préparation de vos services, prioritairement dans les domaines où vous estimez que l'entraînement est insuffisant.

Tant dans leur phase de préparation que dans leur phase d'exécution, la participation active des collectivités territoriales doit être recherchée. Naturellement, vous devez également associer aux exercices les opérateurs publics ou privés de services essentiels à la vie sociale (opérateurs téléphoniques, sociétés d'autoroute, distributeurs d'eau et d'électricité, etc.). Il en sera de même pour la population qu'il conviendrait d'associer aux exercices sur les risques susceptibles de la menacer. Il s'agit là d'une priorité gouvernementale, confirmée par la loi de modernisation de la sécurité civile.

Mes services sont en mesure de vous apporter tout conseil et appui dont vous pourriez avoir besoin pour le choix des thèmes, la mise au point des scénarii et l'évaluation de vos exercices. Ils peuvent en outre vous apporter une aide matérielle (prêts d'équipements pour les exercices NRBC ou envoi de masques FFP2 pour les exercices pandémie) ou encore vous apporter une aide financière pour leur réalisation.

Le présent mémento est un outil supplémentaire destiné à aider vos services à mieux appréhender encore les exercices. Il a pour but de définir quelques principes simples propres à faciliter leur préparation, leur exécution et leur évaluation. Je vous demande donc d'y donner la plus large diffusion au sein de vos services en charge de la gestion des crises.

Le Préfet, Directeur de la Sécurité Civile



Alain Perret

LES 10 POINTS DU MÉMENTO

1	LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES	8
2	LA CLASSIFICATION DES EXERCICES ◆ L'acquisition des techniques individuelles et collectives ◆ Les différents types d'exercices, selon leur niveau et leur forme	10
3	LA PROGRAMMATION DES EXERCICES ◆ La programmation des exercices est définie en fonction d'un cadre réglementaire ◆ La programmation doit également tenir compte de critères locaux ◆ La politique départementale d'exercices	16
4	LES OBJECTIFS ◆ Généralités (objectifs généraux, intermédiaires ou centres d'intérêts spécifiques) ◆ Illustration d'une déclinaison d'objectifs	20
5	LES DIFFÉRENTS ACTEURS ◆ Les autorités (Préfet, Maire) ◆ Les autres acteurs (DIREX, DIRANIM, comité de pilotage et groupes de travail)	24

6 LE MONTAGE D'UN EXERCICE

30

- ◆ La planification d'un exercice
- ◆ Les réunions à prévoir
- ◆ Les dossiers (d'exercice, d'animation et des joueurs)
- ◆ Les participants
- ◆ La logistique de l'exercice
- ◆ Le financement de l'exercice
- ◆ Les assurances
- ◆ Les conventions d'exercice
- ◆ La sécurité

7 LA RÉALISATION D'UN EXERCICE

48

- ◆ La durée de l'exercice
- ◆ L'animation pendant l'exercice
- ◆ La remontée d'informations pendant l'exercice
- ◆ L'observation de l'exercice

8 LA COMMUNICATION SUR L'EXERCICE ET DANS L'EXERCICE

54

- ◆ Gestion de la couverture médiatique réelle (communication sur l'exercice)
- ◆ Gestion de la pression médiatique simulée (communication dans l'exercice)
- ◆ Gestion des autorités et autres visiteurs présents lors du déroulement

9 L'APRÈS EXERCICE : LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

58

- ◆ Réunion d'analyse à chaud
- ◆ Réunion d'analyse à froid et rapport de REX

10 ANNEXES

60

- ◆ Annexe 1 : Un exemple de tableau de suivi des exercices
- ◆ Annexe 2 : Exemple de Fiche animation pour un exercice cadre en COD
- ◆ Annexe 3 : Exemple de Fiche évaluation pour un exercice
- ◆ Annexe 4 : Extraits du Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale

Poste de Commandement
Opérationnel



INTRODUCTION

Depuis la loi de modernisation de la sécurité civile et la directive du Premier ministre/secrétariat général de la défense nationale de 2004, l'entraînement est devenu une obligation permanente qui s'impose à tous, fonctionnaires civils ou militaires, industriels, opérateurs publics et privés, élus, médias ou simple citoyen. Les extraits du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale de 2008 qui sont reproduits à plusieurs endroits dans ce document renforcent cette idée.

Le présent mémento en 10 points a pour objectif de diffuser quelques principes simples propres, à faciliter *la préparation, l'exécution et l'évaluation* des exercices.

Ce mémento ne se substitue pas aux textes en vigueur. Il est surtout un outil destiné à faciliter le travail de ceux qui participent *à la direction, à la préparation et à l'évaluation des exercices*, qu'ils soient novices en la matière ou avec quelque expérience, à l'échelon départemental, zonal ou national.

Il se veut donc pragmatique, allant à l'essentiel tout en vous prodiguant des conseils, fruit des retours d'expérience d'exercices réalisés dans le passé. Ce document voulant s'adresser au plus grand nombre et prendre en compte les exercices les plus difficiles à monter, certains points peuvent paraître trop complexes pour ceux qui font leurs premières armes dans ce domaine. On ne peut que leur conseiller, dans les premiers temps, de se lancer dans des exercices simples et de s'entourer de personnes ayant déjà une bonne expérience en la matière.

Des guides à paraître ultérieurement approfondiront certaines thématiques abordées dans ce document de portée générale. En outre, la section exercices du bureau de la coordination interministérielle, à la sous-direction de la gestion des risques de la Direction de la Sécurité Civile, se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Enfin, ce document est le vôtre : vos remarques nous intéressent pour le faire évoluer.

1 LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Le tableau qui suit donne une vision globale des principaux textes réglementaires applicables ainsi que les périodicités demandées. Il a pour vocation d'être complété, si besoin, par des apports personnels.

NOM	TEXTES	PÉRIODICITÉ
TOUS EXERCICES	Code de la Défense (articles L 1324-1 et R 1324-1)	1 exercice "en vraie grandeur" par département et par an
	Loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (Titre 3 de l'annexe)	
	Directive interministérielle n°1210/SGDN/PSE/PPS du 15 novembre 2004, relative à la politique nationale d'exercices de défense et de sécurité civiles	
	Circulaire annuelle relative à la politique nationale d'exercices (programmation des exercices)	Circulaire diffusée par la DSC au cours du 4^{ème} trimestre de l'année N pour l'année N+1
ORSEC	Décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005, relatif au plan ORSEC (article 4)	Calendrier annuel ou pluriannuel arrêté par chaque préfet de département, de zone, maritime
POI	Décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977	L'exploitant doit tester son POI tous les 3 ans maximum (souhaitable 1 fois par an)
PPI	Décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005, relatif aux PPI (article 11)	5 ans (règle générale) 3 ans pour : - SEVESO II seuil haut ; - Stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux ou de produits chimiques à destination industrielle.
NUC & RAD	Directive interministérielle du 7 avril 2005 sur l'action des pouvoirs publics en cas d'événement entraînant une situation d'urgence radiologique (paragraphe VI-2) et Circulaire annuelle, relative à la planification des exercices d'urgence nucléaire et radiologique	Règle générale : 5 ans (cf. décret 2005-1158 relatif aux PPI) - Fréquence abaissée pour les sites nucléaires complexes ; - Exercices locaux organisés par pouvoirs publics et exploitants ; - Exercices proposés aux départements sans PPI (exercices sur TMR ou situations d'urgence diffuse).



NOM	TEXTES	PÉRIODICITÉ
AÉRIEN	Consignes permanentes SAR* de la DGAC (titre VI)	1 exercice international, national ou régional par an et par RCC*, RSC* ou PC SAR*
AÉRODROME	Circulaire interministérielle n° 99-575 du 10 novembre 1999, relative au plan de secours aérodrome pour les accidents d'aéronefs en zone d'aérodrome ou voisine d'aérodrome	2 ans : Exercices d'application générale Années intermédiaires : Exercices partiels (normes internationales OACI)
FERROVIAIRE (Y compris les tunnels)	Instruction interministérielle n° 01-105 du 27 mars 2001, PSS pour les accidents ferroviaires (chapitre IV)	1 an : Exercices partiels 5 ans : Exercices de portée générale Tous les ans dans les tunnels bi nationaux
TUNNELS ROUTIERS de + de 300 m	L'article R118-3-8 du code de la voirie routière	1 exercice annuel
POLMAR	Instruction interministérielle du 2 avril 2001	1 par an par façade maritime 1 tous les trois ans au moins par département
PANDÉMIE GRIPPALE	Plan gouvernemental du 9 janvier 2007	1 exercice par zone et par an 1 exercice par département chaque année
CANICULE	Plan national Canicule version 2008	Régulièrement à tous les niveaux
etc.	etc.	etc.

* SAR : (Search And Rescue) Recherche et sauvetage d'aéronefs en détresse
 * RCC : (Rescue Coordination Center) Centre de Coordination de Sauvetage
 * RSC : (Rescue Sub Center) Centre Secondaire de Sauvetage
 * PC SAR : Poste de Coordination SAR

2 LA CLASSIFICATION DES EXERCICES

Il convient de définir, en priorité, le type d'exercice que l'on veut réaliser. Ce point propose d'apporter un éclairage sur ce choix.

2.1. L'ACQUISITION DES TECHNIQUES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

“L'entraînement et les exercices constituent l'aboutissement de la démarche de planification. Cette étape doit permettre de passer de l'acquisition de savoir, réalisé lors du travail de mise en place des composantes du dispositif opérationnel, au développement du savoir-faire des acteurs, de tester et valider les procédures et outils élaborés.”

Extrait du guide ORSEC départemental Tome G.1 page 21.

La formation des personnels à la gestion d'une situation d'urgence incombe aux responsables des services concernés. Dispensée en permanence, elle alterne des séances d'instruction (savoirs, savoir-faire et savoir-être individuels et collectifs) et d'évaluation de courte durée (15 à 30 minutes) **et permet à chacun d'acquérir les “attitudes réflexes” nécessaires pour tenir son rôle en toute sérénité le moment venu.**

Il s'agit là de développer les capacités de chacun à résister au stress engendré par une situation complexe et sous pression.

Organisée au profit du plus grand nombre, cette acquisition se limite à chaque séance, et pour chacun, à un objectif à atteindre.

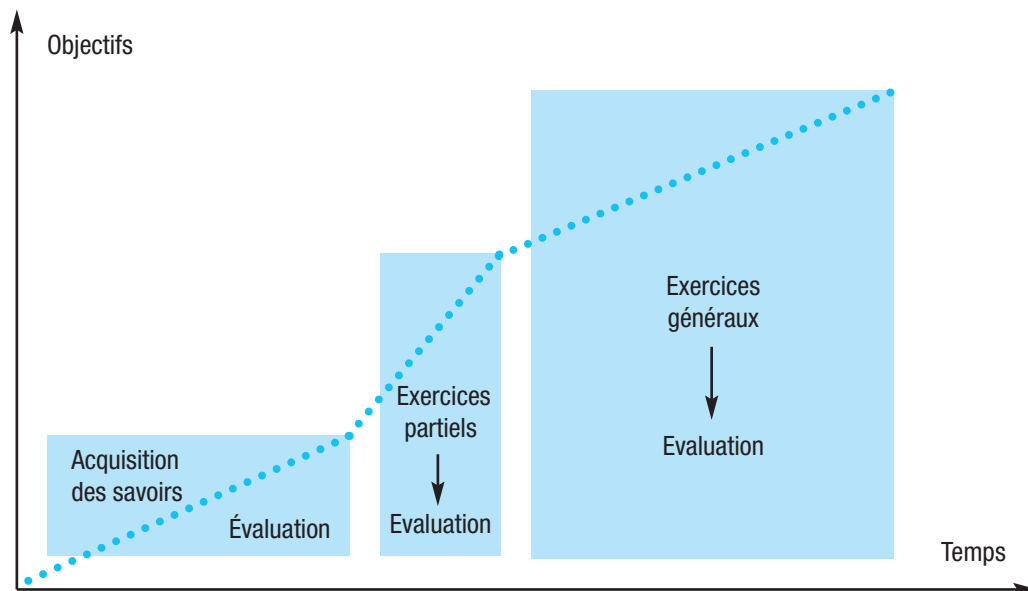
L'accent est mis sur l'application pratique de procédures, dans des conditions aussi réelles que possible en utilisant le matériel, les branchements, les salles, etc., initialement prévus en cas d'événement touchant gravement les personnes et les biens.

Au final, il en ressort un entraînement sous forme de strates, telles que :

- ◆ savoir utiliser les moyens de communication à disposition ;
- ◆ savoir faire un point de situation ;
- ◆ savoir manager une équipe dans la résolution d'un problème simple ;
- ◆ savoir gérer son stress ;
- ◆ savoir communiquer au sein du COD ;
- ◆ savoir utiliser SYNERGI ;
- ◆ savoir faire une main courante ;
- ◆ savoir gérer un tableau des moyens ;
- ◆ savoir rédiger un communiqué de presse ;
- ◆ etc.



DIAGRAMME D'UN PROGRAMME ÉVOLUTIF D'EXERCICES



2.2. LES DIFFÉRENTS TYPES D'EXERCICES

2.2.1. Selon l'échelon décisionnel

La réforme de la planification ORSEC permet d'apporter à un événement, quelle qu'en soit la cause, une réponse appropriée afin de raccourcir les délais de retour "à la normale".

Il ne s'agit plus de se préparer en fonction d'un cadre bien défini mais de rechercher, pour chaque risque potentiel et à chaque échelon impliqué, la meilleure réponse possible.

L'échelon décisionnel d'un exercice est celui de l'autorité qui l'organise. Les exercices peuvent être **communaux, départementaux, zonaux** (échelons déconcentrés) ou **nationaux** (échelon central), **voire européens ou internationaux**.

Les niveaux de jeu peuvent aussi être multiples, différents échelons pouvant être associés au jeu de l'exercice. Un exercice national associe ainsi très souvent une ou plusieurs zones de défense et un ou plusieurs départements.

2.2.2. Selon le niveau de progression et le niveau de jeu

L'entraînement des acteurs de la gestion des situations d'urgence doit être continu et suivre une logique volontaire de progression.

Pour de multiples raisons (connaissance du plan, coût des moyens engagés, disponibilité des acteurs de terrain, etc.), il peut se décliner selon deux niveaux qui sont complémentaires : niveau de progression ou niveau de jeu.

Enfin, si les premiers exercices sont en toute logique préparés, les vrais tests finaux devront être inopinés.

2.2.2.1. Selon le niveau de progression :

• Les exercices partiels :

Un exercice peut être qualifié de partiel, soit par la limitation du nombre des objectifs à atteindre ou du nombre de participants, soit par la combinaison de ces deux critères. Ils ne mettent en œuvre qu'une partie d'un plan ou qu'un élément du processus de gestion de crise.

Les exercices partiels présentent de nombreux avantages :

- ◆ la préparation et la réalisation sont simplifiées (moins d'acteurs) ;
- ◆ l'effectif restreint des participants facilite l'observation et l'évaluation et permet d'étudier dans le détail la phase testée ;
- ◆ le nombre limité d'actions entreprises permet un suivi plus précis ;
- ◆ l'analyse plus détaillée rend la critique plus pertinente.

La ou les parties jouées doivent être des modules suffisamment autonomes pour que l'exercice soit crédible et instructif.

Il peut s'agir, par exemple, de tester :

- ◆ le fonctionnement de la cellule de crise ou du COD ;
- ◆ les modalités et la durée d'alerte des services ;
- ◆ l'échange d'informations et les liaisons entre PC ;
- ◆ le POI de l'établissement avec les services de secours sans mettre en œuvre le PPI ;
- ◆ la phase de décontamination des victimes mais pas leur évacuation ;
- ◆ etc.



- ***Les exercices généraux :***

Un exercice général simule la réalité par le biais de la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif de gestion d'un événement, en déployant tous les moyens humains et matériels de l'échelon considéré.

Qu'il implique ou non la population, il répond à deux objectifs précis :

- ◆ entraîner les équipes dans un contexte aussi réaliste que possible ;
- ◆ éprouver le dispositif de gestion de situations d'urgence dans son ensemble, pour vérifier la pertinence globale du plan et corriger ses faiblesses.

Il peut s'agir, par exemple, de tester :

- ◆ la chaîne complète des secours en commençant par l'alerte, puis le ramassage des victimes sur le terrain jusqu'à leur arrivée à l'hôpital ;
- ◆ la mise en œuvre du plan inondation avec activation des plans communaux de sauvegarde et participation de la population.

2.2.2.2. Selon le niveau de jeu :

Le paragraphe 3 de l'annexe de la loi de modernisation de la sécurité civile qualifie les niveaux de jeu, en fonction des acteurs associés à l'exercice :

- ◆ **les exercices cadres et d'états-majors** : ce sont des exercices sur table, en PC, n'impliquant pas d'engagement de moyens sur le terrain. Ce type d'exercice présente un thème ou un cas concret aux décideurs et aux joueurs, par le biais de fiches d'animation (ex : activation du COD sur une alerte PPI) ;
- ◆ **les exercices de terrain** associant les acteurs multiples de la gestion des crises : il s'agit d'exercices de simulation grandeur réelle impliquant les acteurs sur le terrain (ex : déclenchement du plan ORSEC nombreuses victimes sur un accident mettant en cause un transport scolaire avec nombreuses victimes et participation de tout ou partie des services du département (DD SIS, SAMU, DDSP, etc.) ;
- ◆ **les exercices associant la population** (ex : exercice simulant une inondation majeure ou exercice "arrachement d'une canalisation de gaz" nécessitant une évacuation d'un quartier dans une commune, accident industriel avec formation d'un nuage toxique impliquant le confinement des élèves d'un établissement scolaire, etc.).

2.2.2.3. Les exercices annoncés ou inopinés :

- *Les exercices annoncés :*

Ils doivent être préalablement annoncés à tous les joueurs.

L'exercice de mise en œuvre d'un nouveau plan ou intégrant des acteurs nouveaux doit néanmoins rester didactique pour permettre à chacun d'assimiler le processus de décision et rodé ses procédures. L'exercice peut alors être momentanément interrompu, à tout moment du jeu, pour recadrer les joueurs en tant que de besoin.

L'exercice annoncé est aussi celui qui clôture un travail préalable de planification et qui est réalisé devant une autorité et/ou les médias. Dans ce dernier cas, la préparation a pour but de permettre aux observateurs de pouvoir visualiser l'ensemble des phases importantes de l'exercice. Il a plus une vertu de démonstration. Ainsi, on pourra définir au préalable l'emplacement du poste de commandement opérationnel (PCO) et du poste médical avancé (PMA) pour permettre une vue d'ensemble du dispositif déployé.

- *Les exercices inopinés :*

L'exercice inopiné, préparé par un comité restreint et tenu "secret" répond essentiellement à une logique de test final des capacités de réaction des personnes ou des organisations en temps réel.

Le caractère inopiné n'est pas forcément lié à l'ensemble de l'exercice. La date peut être connue pour des raisons évidentes de planification mais le thème et les joueurs peuvent être tenus secrets afin de tester sans préparatif la connaissance, la compréhension et la bonne exécution d'un plan. Seul ce type d'exercice vous éclairera sur les lacunes qui peuvent encore exister.

Pour que ce type d'exercice soit bien vécu, il faut préparer en amont les joueurs en leur rappelant qu'il s'agit principalement d'un test de planification et non d'un contrôle sanctionnant leurs capacités. Pour cela, il faut préciser qu'il y a de multiples raisons pour expliquer qu'une planification ne fonctionne pas. Si les joueurs n'ont pas bien joué leur rôle, ce n'est pas forcément dû à leur "incompétence", mais peut-être à un concept difficilement assimilé. Il faut que l'ensemble des joueurs, évaluateurs et observateurs intègrent le fait qu'un exercice soit fait pour se tromper.

L'exercice inopiné peut être partiel ou général.

Il est possible aussi de développer le principe de tronc commun d'organisation à plusieurs plans de secours, un seul exercice permettant de tester une organisation commune à plusieurs événements simultanés.

(Exemple : mise en œuvre du plan nombreuses victimes combiné à un plan particulier d'intervention (PPI) d'un établissement SEVESO II).



Hormis les exercices inopinés, la préparation d'un exercice ne peut être élaborée de façon satisfaisante que si celui-ci est programmé avec un préavis suffisant permettant de tenir compte des contraintes des différents participants.

Cette préparation comporte trois phases distinctes :

- ◆ la programmation ;
- ◆ la planification ;
- ◆ le montage proprement dit.

Exercice inopiné NRBC



3 LA PROGRAMMATION DES EXERCICES

La programmation s'effectue en tenant compte des directives ministérielles, de la réglementation (concernant en particulier la fréquence des exercices) et des priorités locales, de façon à assurer, en fonction des centres d'intérêts retenus, une progression rationnelle de l'entraînement.

La programmation pluriannuelle des exercices peut se définir comme **un plan d'action à moyen terme**, résultant de l'analyse du cadre réglementaire (administration centrale) et du contexte local (politique départementale).

3.1. LA PROGRAMMATION EST DÉFINIE EN FONCTION D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'annexe de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 préconise la mise en place d'une politique pluriannuelle, définie au niveau local.

“Il faut bâtir une véritable politique d'exercices, variés et réalistes... L'entraînement des “gestionnaires de la crise” sera développé à l'échelon local au-delà des seuls services de secours. La programmation pluriannuelle des exercices, sur les priorités ressortant de l'analyse des risques, assurera une démarche cohérente de préparation à la crise...”

La programmation des exercices doit être pluriannuelle avec déclinaison annuelle ; une programmation sur trois ans, voire cinq ans, permet toutefois de couvrir la périodicité maximale imposée par la réglementation locale (ex : arrêté n° 2005-1158, relatif aux PPI).

Cette procédure offre les avantages suivants :

- ◆ l'inscription des exercices dans la programmation budgétaire ;
- ◆ la prise en compte des contraintes réglementaires et des activités propres à chaque participant ;
- ◆ la répartition harmonieuse des exercices dans un calendrier ;
- ◆ la recherche de synergies sur des thématiques semblables, avec les départements voisins, la zone de défense voire les instances nationales ;



- ◆ les thèmes sont choisis en fonction des priorités et des objectifs à atteindre en assurant une plus grande cohérence ;
- ◆ la préparation s'inscrit dans une démarche progressive ; chaque service peut ainsi organiser l'acquisition des compétences par ses personnels.

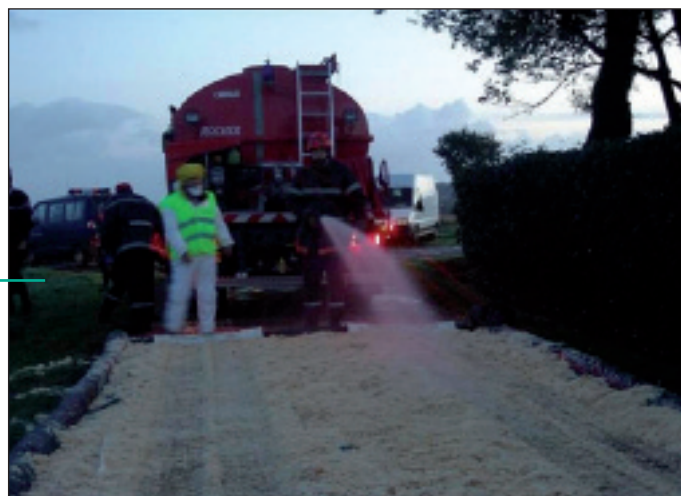
3.2. LA PROGRAMMATION DOIT ÉGALEMENT TENIR COMPTE DE CRITÈRES LOCAUX

3.2.1. Les risques

Le recensement des risques et des menaces existant dans le département permet d'établir un bilan des risques. Celui-ci s'appuie sur l'analyse des risques définie, notamment, dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et dans le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

Cette vision globale permet de mettre en exergue des risques à forte occurrence et des risques peu ou pas couverts par la planification et d'orienter, ainsi, le choix des exercices.

Exercice grippe aviaire
rotoluve



3.2.2. Les exercices précédemment réalisés

Le travail de retour d'expérience fournit de précieux renseignements pour constater ou non les améliorations enregistrées après un précédent exercice.

Une attention particulière devra être portée :

- ◆ Aux suites données aux prescriptions du plan d'actions validé à l'issue du retour d'expérience de l'exercice précédemment réalisé sur le même thème. Ont-elles été suivies d'effets ? Si non, pourquoi ?
- ◆ Aux conditions mêmes du déroulement de l'exercice précédent (qualité et crédibilité des objectifs des scénarios, efficacité de la cellule observation/évaluation, activité réelle des différents acteurs...). Il conviendra, le cas échéant, de veiller à ne pas reproduire les mêmes erreurs.

NB - Il sera toujours utile de s'informer des exercices réalisés par les communes ou les établissements (industriels, opérateurs, etc.) afin, éventuellement, de profiter des fruits de leurs entraînements. Ils pourront également, le cas échéant, être invités à participer à un exercice départemental.

Exercice spéléo-secours





3.2.3. Les crises vécues

Comme pour les exercices, le retour d'expérience des crises vécues permet de dresser un bilan objectif pour modifier, si nécessaire, les plans et, par voie de conséquence, la politique départementale d'exercices.

3.3. LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'EXERCICES

Elle incombe aux Préfets et associe tous les services de l'Etat qui doivent concourir, sous la seule autorité du Préfet, à sa mise en œuvre.

Il est donc particulièrement important que chaque exercice, quelque soit le service déconcentré à l'origine de sa conception, s'inscrive dans le cadre de la politique départementale d'exercices mise en œuvre et coordonnée par le Préfet.

Ceci permet d'assurer une continuité cohérente dans la démarche de préparation à la gestion des situations d'urgence. La pérennité des formations pratiques et l'amélioration du dispositif ORSEC ne peuvent en effet être obtenues qu'en définissant un enchaînement harmonieux des exercices sur une longue période.

Conçu à partir du cadre réglementaire, des objectifs ministériels et du contexte local, le plan d'actions permet de dégager les axes prioritaires en matière de politique départementale de préparation à la gestion d'une situation d'urgence.

La visualisation du tableau figurant en annexe 1 permet à l'autorité de connaître le niveau de préparation à la gestion des situations de crise dans son département et d'influer sur la programmation en cours en modifiant éventuellement les axes d'effort.

4 LES OBJECTIFS

Il ne saurait y avoir d'exercice sans objectif(s).

4.1. GÉNÉRALITÉS

L'entraînement pris dans sa globalité et dans chacun des domaines visés par la réglementation a pour but de :

- ◆ préparer chaque acteur au niveau collectif ou individuel à l'exercice de ses responsabilités dans le cadre de la gestion d'un événement ou d'une crise ;
- ◆ roder et tester les dispositifs législatifs et réglementaires en matière de sécurité civile ;
- ◆ expérimenter ou tester des mesures, des plans voire de nouvelles procédures ;
- ◆ mettre en œuvre l'ensemble des structures de gestion des crises et leurs moyens de transmission ;
- ◆ déterminer les menaces et les vulnérabilités de l'échelon auquel on se situe, réfléchir aux mesures à prendre pour y faire face et aux actions à conduire dans ce domaine.

Un objectif est un but ou une finalité que l'on s'est fixé et qui se doit d'être réalisé au travers d'un projet. Son énoncé doit être formulé de manière claire, précise et sans ambiguïté afin d'aboutir à un but unique.

En s'appuyant sur les directives interministérielles et sur les circulaires annuelles, chaque préfet peut prendre en compte les objectifs centraux qui définissent les priorités et les orientations souhaitées par l'administration centrale.

Les objectifs d'un exercice peuvent également tenir compte des risques locaux, des

Tester le PC de crise





enseignements tirés des exercices ou crises précédents et du degré d'implication souhaitable de la part des acteurs et de la population.

La formulation claire des objectifs permet de faciliter :

- ◆ la préparation de l'exercice ;
- ◆ son évaluation globale ;
- ◆ la construction du plan d'actions.

Il existe trois catégories d'objectifs :

1 - L'objectif général :

Un objectif général décrit la situation qui existera en fin d'action. Il est unique et se formalise toujours autour de la mise en œuvre du dispositif ORSEC.

L'objectif général se décline ensuite en objectifs intermédiaires et spécifiques.

2 - Les objectifs intermédiaires

Ils se définissent comme les actions communes à mener pour atteindre l'objectif général. Le nombre d'objectifs intermédiaires n'est pas limité. Cependant, s'ils sont trop nombreux, il est préférable de réaliser des exercices partiels pour éviter une évaluation trop complexe.

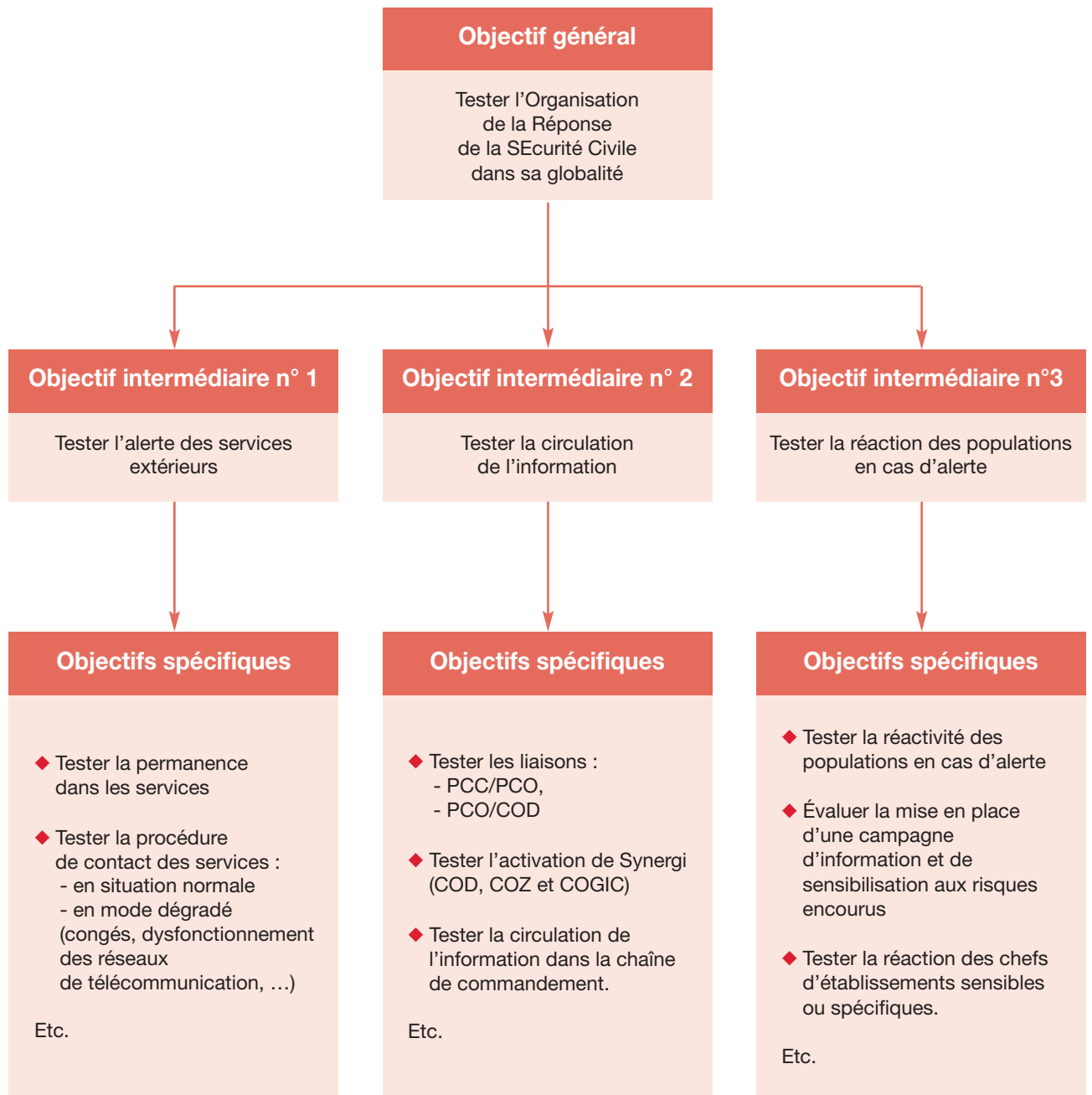
3 - Les objectifs spécifiques ou centres d'intérêt

Ils s'appliquent à l'ensemble des situations susceptibles de survenir et/ou aux rôles à tenir par les différents participants. Ils peuvent soit être limités dans le temps ou dans l'espace, soit concerner un aspect jugé spécialement intéressant par des joueurs relevant d'administrations différentes (exemple : travail de coordination inter- services).

La question "que recherche-t-on en réalisant un exercice ?" doit être systématiquement posée.

Déterminer des objectifs clairs, partagés, réalistes et mesurables et ne pas en dévier.

4.2. ILLUSTRATION D'UNE DÉCLINAISON D'OBJECTIFS





Tester la chaîne médicale



5 LES DIFFÉRENTS ACTEURS

... "C'est la chaîne complète de la gestion de crise, depuis les structures de pilotage stratégique jusqu'aux acteurs de terrain, qui devra être mieux entraînée, pour répondre, dans l'urgence aux situations de crise nouvelles auxquelles la population peut se trouver confrontée. L'implication personnelle – même si elle est occasionnelle – des hauts décideurs politiques ou de leurs représentants directs sera recherchée : elle est une condition du réalisme et de l'efficacité de tels exercices. Les élus locaux, qui sont toujours aux premiers rangs de la réponse à une catastrophe, devront également y être associés."

Extrait du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale – page 195 - 2008

5.1. LES AUTORITÉS

Une implication forte des responsables est une des clés de la réussite d'un exercice.

5.1.1. Le Préfet

Au niveau local, la décision d'organiser un exercice incombe au Préfet qui fixe les éléments suivants :

- ◆ la désignation du directeur d'exercice (DIREX) ;
- ◆ le thème, le niveau de l'exercice, le site ou le territoire géographique où l'action doit se dérouler ;
- ◆ l'objectif général et les objectifs intermédiaires à atteindre ;
- ◆ la période calendaire pendant laquelle l'exercice aura lieu.

Son implication est essentielle pour faciliter le travail de ses subordonnés. Elle permet de créer l'impulsion nécessaire au lancement de ce travail qui se veut collectif.

C'est aussi pour cela que, selon l'exercice prévu, le DIREX (voir § 5.2) est, en priorité, désigné parmi les membres du corps préfectoral ou, à défaut, parmi l'un des chefs de services participant.



5.1.2. Le Maire

Premier Directeur des Opérations de Secours, il est de fait impliqué par une crise qui touche sa commune et pour certains, ils se doivent de tester leur plan communal de sauvegarde et/ou jouer leur rôle dans le cadre du déclenchement d'un plan de secours.

5.2. LES AUTRES ACTEURS

Leur nombre varie en fonction du type d'exercice joué.

5.2.1. Le DIREX

C'est le pilote de l'exercice.

Il assume la responsabilité de l'exercice depuis la préparation jusqu'à la synthèse. Il a pour missions :

-
- Avant :**
- ◆ de présider les réunions de lancement, de validation, de finalisation et du comité de pilotage ;
 - ◆ de définir les grandes orientations du scénario, en fonction du thème et des objectifs ;
 - ◆ d'arrêter les conventions d'exercice et les points à observer et évaluer ;
 - ◆ de se tenir informé de l'état d'avancement de la préparation ;
 - ◆ d'assurer la communication sur l'exercice, en liaison avec le chargé de communication de la préfecture ;
 - ◆ de valider le dossier d'exercice et le dossier "joueur" ;
 - ◆ d'entériner toute mesure relative à la logistique.
-

- Pendant :**
- ◆ d'assurer les fonctions de "contrôleur en chef" ;
 - ◆ d'assurer la communication dans l'exercice, en relation avec le chargé de communication de la préfecture ;
 - ◆ d'ordonner la fin de l'exercice (message "FINEX").
-

- Après :**
- ◆ de présider les réunions d'analyse (à chaud et différée) ;
 - ◆ d'entériner, après validation du Préfet, le REX.
-

Le DIREX doit être “détaché” de toute fonction pendant le jeu de l'exercice, pour être en mesure d'intervenir partout où sa présence et son arbitrage pourront être nécessaires.

Il ne peut être :

- ◆ ni le Directeur des Opérations de Secours (DOS) ;
- ◆ ni, en principe, le Directeur de l'animation (DIRANIM). Toutefois, selon la structure organisatrice et selon le type d'exercice (en salle) la DIREX et la DIRANIM pourront exceptionnellement être confiées à une seule et même personne.

Briefing du DIREX





5.2.2. Le DIRANIM

Quels que soient la catégorie et le type d'exercice envisagé, l'affectation des responsabilités de conception et de mise en œuvre de l'exercice à un groupe de personnes compétentes demeure l'une des premières et des plus importantes actions à entreprendre dès le début de la phase de lancement.

Direction : L'exercice est placé sous la responsabilité d'un "pilote" dans la phase préparation ; celui-ci deviendra le Directeur de l'animation (DIRANIM), dans la phase réalisation.

La DIRANIM pourra être déléguée au chef du service (SDIS, SAMU, DASS, DDE,...) techniquement compétent sur la thématique envisagée pendant le jeu de l'exercice, ou à un de ses proches collaborateurs, expert du risque choisi.

Le directeur de l'animation ne doit pas être confondu avec le directeur de l'exercice (DIREX) auquel il est subordonné.

Missions : **1 - proposer au DIREX de lancer l'exercice (DEBEX)**

2 - animer l'exercice :

- ◆ par injection d'événements/incidents,
- ◆ en jouant le rôle de certaines parties non associées réellement à l'exercice (actions simulées),
- ◆ en tenant la chronologie de tous les événements ;

3 - proposer au DIREX la fin d'exercice (FINEX).

Le chapitre 7 du présent mémento détaille les principes de l'animation pendant la réalisation de l'exercice.

5.2.3. Le comité de pilotage et les groupes de travail

Le nombre de membres est à moduler selon la taille de l'exercice. Il peut être limité à trois ou quatre personnes s'il s'agit d'un exercice restreint.

5.2.3.1. Le comité de pilotage :

Définition : Groupe de personnalités présidé par le DIREX ayant pour mission la validation des propositions au cours de la préparation d'un exercice.

Présidence : DIREX (en priorité membre du corps préfectoral).

Composition :

- ◆ le chef du SIDPC ;
- ◆ le responsable de chaque service concerné ou son représentant, en fonction du thème de l'exercice, qui sera, en principe, le pilote d'un groupe de travail.

Le comité de pilotage a pour missions :

Avant :

- ◆ fédérer la rédaction du scénario « général » en vue de sa validation en réunion ;
- ◆ répartir les évaluateurs et observateurs dans les différents points de gestion d'un événement majeur (COD, PCO, sur le terrain).

Pendant :

- ◆ Le comité de pilotage est "dispersé" pour intégrer la cellule animation, l'équipe d'évaluateurs, l'encadrement des personnalités présentes, etc.

Après :

- ◆ participer à/aux réunion(s) d'analyse ;



5.2.3.2. Les groupes de travail :

Les représentants des différents services participant aux réunions ne doivent pas participer à l'exercice ni transmettre à leurs collaborateurs les modalités pratiques de l'exercice.

CONSTITUTION DE GROUPES DE TRAVAIL	
GROUPE SCÉNARIO/ANIMATION	Missions : ◆ Concevoir et rédiger le scénario ; ◆ Constituer les équipes d'animation et d'évaluateurs ; ◆ Rédiger le dossier d'animation ; ◆ Rédiger le dossier d'exercice.
GROUPE LOGISTIQUE	Missions : ◆ Organisation matérielle de l'exercice ; ◆ Recherche et gestion des figurants ; ◆ Transmissions ; ◆ Financement ; ◆ Sécurité/procédures d'urgence ; ◆ Circulation et bouclage.
GROUPE COMMUNICATION	Missions : ◆ Gestion de la communication sur l'exercice ; ◆ Gestion de la communication dans l'exercice (gestion de pression médiatique simulée, couverture médiatique) ; ◆ Gestion des personnalités présentes.
AUTRES GROUPES	D'autres groupes de travail peuvent être constitués en fonction des spécificités de l'exercice : <i>Par exemple :</i> ◆ sanitaire (exercice grippe aviaire) ; ◆ mesures (exercice nucléaire) ; ◆ etc.

6 LE MONTAGE D'UN EXERCICE

Cette partie revêt un caractère particulièrement important. Le déroulement de l'exercice et son retour d'expérience dépendent en effet du bon niveau de préparation.

6.1. LA PLANIFICATION

Alors que la programmation situe chronologiquement tous les exercices, la planification concerne un exercice particulier.

Elle a pour but :

- ◆ de préciser les caractéristiques qui étaient ébauchées lors de la programmation (durée, joueurs, etc.) et de définir celles qui ne l'étaient pas (thème, organisation, etc.) ;
- ◆ de fixer le calendrier du montage de l'exercice, c'est à dire la date et l'objet des réunions de travail qui aboutissent à l'établissement du dossier d'exercice et du dossier d'animation.

Un calendrier est établi pour informer les participants suffisamment tôt à l'avance des réunions projetées. Il doit préciser, pour chacune d'entre-elles :

- ◆ la date ;
- ◆ le lieu ;
- ◆ le thème ;
- ◆ la qualité des participants ;
- ◆ la documentation qui sera remise.

Planification





6.2. LES RÉUNIONS A PRÉVOIR

Selon l'ampleur de l'exercice projeté, les délais de préparation varient.

Il faut toutefois faire en sorte de limiter les réunions au strict minimum.

Dans le cas contraire, il y a un fort risque que les participants ne viennent plus ou se fassent représenter, ce qui est contraire à l'objectif premier. Aujourd'hui, il est aussi possible de gagner beaucoup de temps avec l'utilisation d'extranet et des messageries. Il faut bien entendu faire attention au niveau de confidentialité des informations circulant par ce canal.

Les principales réunions à tenir sont les suivantes :

- ◆ L'organisation à proprement parler de l'exercice débute par une **réunion de planification** (lancement de l'exercice).
- ◆ **Des réunions intermédiaires** sont organisées, ensuite, pour permettre aux différents groupes de travail de concevoir un projet de scénario. A leur issue, le comité de pilotage fait valider lors d'une réunion les propositions émanant des groupes de travail.
Le nombre de réunions intermédiaires nécessaires est laissé à l'appréciation des autorités locales.
- ◆ **Une réunion de finalisation** vise à "boucler" la préparation de l'exercice avec les principaux acteurs.

TYPE DE CALENDRIER POUVANT ÊTRE ÉTABLI

PÉRIODE	EXEMPLE DE PRÉPARATION D'UN EXERCICE
J – (180 À 120)	RÉUNION DE LANCEMENT
J – (120 À 90)	RÉUNIONS INTERMÉDIAIRES
J – 30	RÉUNION DE FINALISATION
JOUR J	EXERCICE
J + 30	RETOUR D'EXPÉRIENCE
J + 60	PLAN D'ACTIONS

6.2.1. LES PARTICIPANTS ET LE BUT DES RÉUNIONS :

■ RÉUNION DE LANCEMENT

Présidence : DIREX + Chef du SIDPC

Composition :

- ◆ l'opérateur ou l'exploitant (si le thème concerne un établissement) ;
- ◆ les acteurs du secours ;
- ◆ les différents responsables des services impliqués dans la préparation ;
- ◆ les experts relatifs au thème de l'exercice envisagé, qui agiront en qualité de conseillers techniques ;
- ◆ les élus concernés ;
- ◆ les associations qui pourront œuvrer soit en qualité d'acteurs soit comme figurants ;
- ◆ un représentant de la zone, le cas échéant ;
- ◆ etc.

Cette réunion a pour but de fixer les grandes lignes de l'exercice et permet :

- ◆ de désigner le comité de pilotage ;
- ◆ d'élaborer et de valider le calendrier de préparation d'exercice ;
- ◆ de définir les objectifs intermédiaires en tenant compte des contraintes et des potentialités :
 - des acteurs locaux (organisation des PC, moyens d'intervention, protection de la population, aspects interdépartementaux et transfrontaliers...),
 - de l'exploitant (disponibilité, conduite de l'accident...) ;
- ◆ de fixer la constitution et les missions des groupes de travail ;
- ◆ de fixer les conventions d'exercices ;
- ◆ de définir la politique de communication.

A l'issue, le SIDPC diffuse rapidement à tous les participants un compte-rendu de la réunion reprenant notamment, sous forme de cahier des charges, toutes les décisions prises.

Il reçoit les observations éventuelles au plus tard 10 jours après la réception du projet. Au-delà de cette échéance, le compte-rendu, éventuellement corrigé, est rendu définitif et est diffusé à tous les participants. Un échéancier relatif à la programmation des réunions est joint.



■ RÉUNIONS INTERMÉDIAIRES

Plusieurs étapes sont à envisager :

• *Avant validation du projet de scénario*

Des réunions intermédiaires, organisées par les différents responsables de groupe, seront nécessaires pour des exercices de grande ampleur. Elles peuvent se tenir par groupe isolé ou en coordination.

Présidence : Chaque responsable de groupe, membre du comité de pilotage.

Coordination : Le chef du SIDPC ou son représentant se tiendra régulièrement informé de l'évolution des travaux de chacun des groupes afin d'en rendre compte au DIREX. Il assurera la coordination des travaux des différents groupes de travail.

Composition : Tout ou partie des différents organisateurs.

Mission : Rédiger un projet de scénario aussi réaliste que possible en tenant compte des critères définis et retenus lors de la réunion de lancement.

• *La validation des propositions des groupes de travail*

Présidence : DIREX.

Animation : Chef du SIDPC.

Composition : Les participants à cette réunion sont les mêmes qu'à la réunion de lancement. Leurs suppléants éventuels doivent connaître le dossier et avoir le pouvoir de décision.

Missions :

- ◆ valider le scénario général présenté par le comité de pilotage ;
- ◆ lancer la constitution du dossier d'exercice.

• *Après validation du projet de scénario*

Suite à la validation du projet de scénario, modifié ou non, les responsables réunissent de nouveau leur groupe, **si nécessaire**, soit de manière isolée, soit en coordination.

Présidence : Chaque responsable de groupe, membre du comité de pilotage.

Coordination : Le chef du SIDPC ou son représentant se tiendra régulièrement informé de l'évolution des travaux de chacun d'entre eux afin d'en assurer la coordination et d'en rendre compte au DIREX.

Composition : Tout ou partie des différents organisateurs.

Mission :

- ◆ rédiger le déroulement chronologique minuté du scénario ;
- ◆ imaginer les incidents qui seront injectés au cours du déroulement ;
- ◆ mettre en évidence les particularités pour être présentées par le comité de pilotage à l'arbitrage du DIREX ;
- ◆ etc.

■ RÉUNION DE FINALISATION

Il s'agit de l'ultime réunion de préparation avec les principaux acteurs.

Présidence : DIREX.

Animation : Chef du SIDPC.

Composition : Les participants à cette réunion sont les mêmes qu'aux réunions de lancement et de validation. Leurs suppléants éventuels doivent connaître le dossier et "avoir le pouvoir de décision".

Missions :

- ◆ valider le dossier d'exercice et le dossier "joueur" ;
- ◆ arrêter la liste et l'emplacement individuel des observateurs et évaluateurs.



6.3. LES DOSSIERS D'EXERCICE ET D'ANIMATION

6.3.1. Le dossier d'exercice

Le dossier d'exercice est le document récapitulatif et détaillé de l'organisation générale de l'exercice et de ses modalités d'exécution.

Il est établi par le chef du SIDPC sous l'autorité du directeur d'exercice (DIREX), à l'aide des différentes fiches rédigées dans le cadre de la préparation.

Si le SIDPC n'a jamais réalisé d'exercices au préalable, il doit s'entourer de "sachants". Pour cela, il peut se tourner vers les services qui réalisent régulièrement des exercices et qui s'assureront de la crédibilité du thème et du scénario.

Ce dossier sera, notamment, adressé au directeur d'exercice et autorités locales ayant à en connaître la teneur mais également, pour information, au ministre de l'intérieur (Direction de la Sécurité Civile), ainsi qu'à l'état-major de la zone de défense concernée.

■ COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier d'exercice comporte plusieurs parties :

- *Le cadre et les objectifs généraux de l'exercice*

Cette première étape permet de présenter l'exercice en le replaçant dans le contexte de la politique pluriannuelle départementale.

Elle comporte au minimum :

- ◆ la présentation générale de l'exercice ;
- ◆ l'organisation administrative de l'exercice (définition des différents comités et cellules afin de ne pas induire de confusion entre la cellule animation et la ou les cellule(s) de gestion de l'événement) ;
- ◆ le calendrier de préparation ;
- ◆ les groupes de travail.

Cette partie rappelle également l'objectif principal poursuivi ainsi que les objectifs intermédiaires et spécifiques que l'organisation souhaite atteindre.

• *Un tableau des personnels engagés*

La liste exhaustive des organisateurs, joueurs, scénaristes et évaluateurs permettra de connaître avec précision le nombre et la nature des personnels engagés.

• *Un dossier scénario*

Le dossier d'exercice comprendra une fiche descriptive de celui-ci, étant entendu qu'il ne s'agit nullement de décrire in extenso le scénario qui ne sera découvert par les joueurs que le jour de l'exercice.

Le scénario peut se dérouler en temps réel ou bien en temps compressé (l'espace temps joué est alors supérieur au temps réel). Dans ce dernier cas, il devra en être fait mention dans les conventions d'exercice.

• *Des conventions d'exercice*

Chaque convention d'exercice doit être rappelée explicitement afin de connaître les limites d'organisation de l'exercice.

• *Un dossier ou une fiche "communication"*

En fonction du choix du comité de pilotage, les types de communication seront reportés dans cette rubrique. Les différentes autorités ou personnalités susceptibles d'être présentes seront également mentionnées.

• *Une fiche logistique*

L'ensemble des rubriques de la fiche sera renseigné, à savoir :

- ◆ l'organisation matérielle ;
- ◆ la gestion des figurants ;
- ◆ les moyens de transmissions utilisés
(le dossier devra comporter à cet égard un annuaire d'exercice) ;
- ◆ le financement ;
- ◆ la sécurité et les procédures d'urgence ;
- ◆ la circulation et le bouclage des voies de circulation.



• Une documentation (en tant que de besoin)

Le dossier comprendra, par exemple, la liste des exercices réalisés dans le département sur le même thème au cours des dernières années, une cartographie des lieux, une liste des textes réglementaires mis en œuvre, etc.

6.3.2. Le dossier d'animation

Elaboré par le groupe de travail "scénario/animation" sous la responsabilité du DIRANIM, le dossier d'animation doit comprendre :

- ◆ La désignation d'une équipe "animation basse" et la désignation d'une équipe "animation haute" ;
- ◆ la désignation du local où l'équipe d'animation évoluera, local qui sera équipé des moyens de transmission nécessaires (téléphones, télécopieurs, postes de radio, etc.) ;
- ◆ le déroulement détaillé et chronologique de l'exercice ;
- ◆ la liste des événements et des incidents à injecter (intitulé, groupe horaire, préposé, mode de transmission, etc.) ;
- ◆ la liste des matériels et vecteurs de transmissions ;
- ◆ les conventions d'exercices ;
- ◆ etc.

EXEMPLE DE FICHE ANIMATION

GROUPE HORAIRE	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / JOUEUR	
			ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR
18 h 05	Téléphone	Message adressé à la préfecture : "Fuite d'ammoniac sur un wagon citerne de 40 tonnes en cours de dépotage dans l'usine de ... , à ... Forte odeur d'ammoniac à l'extérieur de l'entreprise. Une patrouille de la gendarmerie se rend sur place, procède aux premières mesures de bouclage de la circulation de la ville de ... Les sapeurs-pompiers sont présents sur place".	Animation basse	Directeur de cabinet
etc...				

6.3.3. Le dossier joueur

Destiné au joueur, ce document découle du dossier d'exercice ; il en diffère par sa teneur.

En fonction des objectifs à atteindre, le DIREX autorisera la divulgation de tout ou partie des renseignements contenus dans le dossier d'exercice. Ainsi, le joueur pourra être tenu informé :

- ◆ du thème général de l'exercice ;
- ◆ de la date, le cas échéant ;
- ◆ du lieu où il se déroulera ;
- ◆ etc.

En aucun cas il ne sera informé du déroulement du scénario et encore moins des différents incidents prévus.

D'autres éléments pourront également être écartés du document ; il s'agit essentiellement des informations à caractère logistique.

Enfin, l'information relative à la présence éventuelle d'autorités ou de personnalités diverses sera diffusée à l'initiative du directeur d'exercice.

Dans le cas d'un exercice inopiné, aucune information ne devra être diffusée par les organisateurs de l'exercice.

6.4. LES PARTICIPANTS

• Les joueurs

Ce sont tous les individus impliqués dans l'exercice quelle que soit leur fonction. Ils ne doivent pas avoir participé à la préparation de l'exercice afin de ne pas fausser son déroulement.

Seul le "dossier joueur" leur sera transmis.



• Les figurants

Groupe de personnes volontaires pour simuler un comportement programmé dans le scénario (blessé, désorienté, ...). Le figurant a un rôle programmé et défini.

Ils sont bénévoles

Exemple : écoles d'infirmières, de sapeurs-pompiers, de police, de gendarmerie, militaires, des étudiants, des secouristes, ... En fonction du thème, il est très intéressant pour un enseignant de mettre ses élèves en situation comme victimes ou impliqués. Au cœur de l'action, ils sont mieux à même d'assimiler les notions qui leur ont été enseignées.

Quand il s'agit de victimes en grand nombre, il faut éviter le grimage qui s'avère souvent long et fastidieux. Il faut privilégier des fiches sur chaque victime. Rédigées par des médecins urgentistes, elles permettent de faire travailler à la fois les secouristes et les médecins participant à l'exercice.

• La population

Il est souvent très intéressant d'intégrer la population dans le jeu car elle se sent réellement impliquée et l'appréhension du danger diminue. Elle souhaite, de plus en plus, être informée et responsabilisée. Ses réactions et ses comportements spontanés engendrent des conséquences qui doivent être gérées par les joueurs.

• Les élus

Il faut associer le plus possible les élus, notamment les parlementaires, aux exercices. En tout état de cause, le Maire est automatiquement associé à un exercice visant sa commune, principalement s'il s'agit d'un exercice de terrain.

• Les médias

De plus en plus, il faut rechercher à faire jouer les médias pour entraîner les joueurs.

Cependant, ceux-ci ne doivent en aucun cas être positionnés dans un PC.

Comme dans la réalité, ils doivent être à un emplacement qui leur est désigné et le chargé de communication de l'exercice leur fait des points presse, avec ou sans l'autorité compétente, en fonction du thème.

• Les autres personnels engagés

Cette rubrique permet de recenser dans un tableau le nombre exact de participants et leur position. Ainsi, le DIREX dispose d'un élément supplémentaire dans la gestion et la communication de l'exercice.

LE NOMBRE DE PARTICIPANTS ET DE SERVICES EST FONCTION DE L'EXERCICE CHOISI

PARTICIPANTS À L'EXERCICE	SERVICES (exemple)	NOMBRE DE PARTICIPANTS (en fonction de l'emplacement)			TOTAL
		COD	PCO	TERRAIN	
Animateurs	État Major de la zone				
	Services déconcentrés				
	Gendarmerie				
	etc...				
Joueurs	Préfecture de ...				
	DDSP				
	Croix rouge				
	etc...				
Médias	Journal ...				
	France bleu ...				
	France 3 ...				
	...				
Évaluateurs	Représentant de la DDSC				
	Préfecture de ...				
	SDIS				
	...				
Figurants	ADPC / Secouristes				
	École d'infirmières				
	Personnes volontaires				
	...				
TOTAL					



6.5. LA LOGISTIQUE

La logistique relative à un exercice est déterminante pour sa réussite.

6.5.1. Composition du groupe “logistique” :

Piloté par le chef de SIDPC ou un de ses collaborateurs,
le groupe logistique est composé :

- ◆ des services de la Préfecture
(SDSIC, bureau moyens et logistique, finances) ;
- ◆ de l’encadrement des figurants.

6.5.2. Missions :

- ◆ Organisation matérielle ;
- ◆ Recherche et gestion des figurants ;
- ◆ Transmissions ;
- ◆ Financement ;
- ◆ Sécurité / procédures d’urgence ;
- ◆ Circulation et bouclage ;
- ◆ Etc.

6.5.3. Organisation matérielle :

- ◆ fourniture de badges ou de chasubles pour les participants ;
- ◆ aide à la mise en scène et au maquillage ;
- ◆ soutien des animateurs ;
- ◆ gestion des véhicules nécessaires ;
- ◆ commande, acheminement et distribution des sandwiches
ou plateaux repas ;
- ◆ remise en état éventuelle du site et des infrastructures ;
- ◆ demandes d’autorisations ;
- ◆ etc.

6.5.4. Recherche et gestion des figurants :

- ◆ appel aux associations pour la constitution du groupe de figurants ;
- ◆ prévoir pour les figurants :
 - du personnel d'encadrement,
 - des vêtements à découper, le cas échéant
 - des consignes quant au rôle précis qu'ils auront à tenir,
 - des fiches d'information pour les personnes inconscientes,
 - des fiches victimes ou du maquillage s'ils sont peu nombreux,
 - leur ravitaillement.

6.5.5. Transmissions :

Placée sous la responsabilité du SDSIC, l'organisation des transmissions doit permettre aux différents participants de communiquer sans interférence.

Il est indispensable, pour la crédibilité de l'exercice, que les joueurs utilisent les mêmes moyens que dans la réalité.

Les messages comporteront toutefois, à leur début et à leur fin, la mention "exercice – exercice – exercice" afin d'éviter toute confusion entre la gestion d'une crise réelle et celle d'un événement fictif.

Moyens de transmission :

- ◆ le téléphone urbain ;
- ◆ la télécopie ;
- ◆ la messagerie (notamment synergi) ;
- ◆ la radiophonie ;
- ◆ les "estafettes" ;
- ◆ Téléphone RIMBAUD et fax chiffrant, dans le cas d'un exercice confidentiel.

La téléphonie sans fil est à proscrire, sauf convention d'exercice.



Réseaux à mettre en place :

- ◆ le réseau pour les acteurs du secours ;
- ◆ le réseau pour l'animation ;
- ◆ le réseau pour la sécurité.

Rappel :

- ◆ mettre en œuvre la disposition générale "Transmission" du dispositif opérationnel ORSEC (outils communs) ;
- ◆ utiliser l'annuaire opérationnel ORSEC ;
- ◆ rappeler les conventions de formulation des messages.

6.6. LE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

La préparation aux situations d'urgence fait partie des missions des services publics désignés dans le dispositif ORSEC. Ainsi, chaque acteur assume les dépenses qu'il effectue dans le cadre de l'exercice (par exemple, aucune vacation ne sera versée aux services de secours, aucune rétribution ne sera accordée aux figurants).

Le coût d'un exercice et les besoins consécutifs en financement dépendent du type d'exercice organisé, et plus particulièrement du déploiement ou non de moyens opérationnels.

Certaines dépenses devront être anticipées :

- ◆ coût des moyens déployés ;
- ◆ assurance pour les bénévoles ;
- ◆ transport (figurants, participants, observateurs) ;
- ◆ acquisition ou location de "décor" (épave, mobilier, ...) ;
- ◆ frais administratifs (bureautique, télécommunications, ...) ;
- ◆ repas/hébergement pour les participants ;
- ◆ etc.

Une aide financière - excluant les dépenses d'équipement de COD et d'alimentation peut, sur demande et après examen au cas par cas, être apportée par le Bureau de la Coordination Interministérielle de la Direction de la Sécurité Civile.

Des équipements peuvent également être prêtés (tenues légères de décontamination pour les exercices NRBC) ou donnés (combinaisons et masques FFP2 "déclassés" pour les exercices grippe aviaire).

6.7. LES ASSURANCES

La réparation des éventuels dégâts matériels causés lors de l'exercice est, sauf disposition contraire, à la charge de l'auteur du dommage, de son administration de tutelle ou de son assurance. C'est pourquoi, il faut toujours s'inquiéter de cet aspect "assurances" au cours du montage des exercices pour éviter toute mauvaise surprise par la suite.

• *La couverture des participants bénévoles*

Il n'existe pas de textes réglementaires régissant le statut juridique des collaborateurs occasionnels du service public. En revanche, la définition jurisprudentielle du collaborateur occasionnel semble assez bien circonscrire leur situation.

Un collaborateur occasionnel est un individu qui prête son concours pour effectuer une prestation individuelle ou collective. La collaboration occasionnelle au service public suppose au minimum que l'aide fournie se rapporte à une mission qu'aurait dû remplir l'administration mais qu'elle n'a pu pleinement assumer puisqu'un administré est intervenu pour la suppléer.

La qualité de collaborateur occasionnel répond à une double condition :

- ◆ Il faut tout d'abord que cette personne ait apporté une aide effective à l'administration dans un but d'intérêt général. C'est en effet le caractère désintéressé de son action qui lui permettra de se prévaloir en cas d'accident de la qualité de collaborateur occasionnel.
- ◆ Il faut en second lieu que cette collaboration ait été sollicitée par l'administration.

Aux termes d'une jurisprudence constante du Conseil d'Etat (arrêt Cames du 21 juin 1895) ayant institué le principe de la responsabilité de l'administration pour risque, les collaborateurs occasionnels peuvent bénéficier d'une réparation intégrale du préjudice qu'ils ont subi du fait de leur intervention. Il faut, pour cela, qu'ils aient été appelés à intervenir et que leur action ait été effective et directe.

La qualité de collaborateur occasionnel s'acquiert dès lors que celui-ci est requis (un ordre exprès est donné par l'autorité administrative), sollicité (une invitation plus ou moins pressante et directe de l'administration) ou se porte tout simplement volontaire. Dans les faits, c'est l'adhésion spontanée ou demandée par une autorité administrative (demande informelle qui peut résulter d'un simple appel téléphonique par exemple) qui emporte le point de départ de la qualité de collaborateur occasionnel du service public.



Au vu de ces éléments, la prise en charge des dommages subis par un collaborateur occasionnel à la suite d'un accident devrait intervenir selon les règles définies par la loi du 5 juillet 1985 dite loi Badinter :

- ◆ Dès lors que le collaborateur n'est pas responsable de l'accident, il appartiendra à l'assureur de l'auteur de l'accident de l'indemniser des préjudices subis,
- ◆ S'il est responsable de l'accident, son assureur interviendra au titre de sa responsabilité civile. C'est dans ce cas que l'administration devrait être sollicitée pour l'indemnisation des préjudices qui demeurerait à sa charge.

6.8. LES CONVENTIONS D'EXERCICE

Elles fixent les règles et les limites des simulations.

Elles concernent :

- ◆ la gestion des vecteurs de transport (axes routiers, ferroviaires, fluviaux) ;
- ◆ la pression médiatique réelle et/ou simulée ;
- ◆ la météo réelle ou non (force et direction du vent, pluie, ...) ;
- ◆ le mode de déclenchement (exercice inopiné ou non) ;
- ◆ le déroulement en temps réel ou en temps compressé ;
- ◆ etc.

Ces items seront discutés lors de la réunion de lancement. Les conventions seront arrêtées par le DIREX et prises en compte par les différents groupes de travail.

Exemples de convention d'exercice

1. *La phase d'évacuation des blessés entre le poste médical avancé et les hôpitaux ne sera pas effectuée. Un hôpital fictif se situera à tel endroit pour permettre à la fonction "évacuation" de jouer son rôle.*
2. *"Par convention d'exercice, la procédure d'identification des victimes par le service spécialisé de la gendarmerie ne sera pas jouée. Cependant, les services de secours devront prendre les précautions minimales pour éviter de supprimer les indices indispensables à cette identification. De plus, l'animateur de l'exercice se réserve le droit d'insuffler des incidents dans ce domaine particulier".*

6.9. LA SÉCURITÉ DE L'EXERCICE

6.9.1. Sécurité - Procédures d'urgence

La sécurité des personnes et des biens prime sur le déroulement de l'exercice. Chaque responsable doit veiller à la sécurité des participants en tout temps et en tout lieu durant tout l'exercice.

En cas d'incident réel pendant celui-ci, il faut l'interrompre (suspension ou arrêt définitif) suivant une procédure d'urgence prédéfinie.

L'information d'incident ou d'accident doit remonter en cellule d'animation. Le DIRANIM en informe immédiatement le DIREX qui, en fonction des éléments et après concertation avec les autorités compétentes, décidera de la suspension ou de l'arrêt de l'exercice.

6.9.2. Circulation et bouclage (dans le cas d'un exercice terrain)

Composition : ♦ Forces de l'ordre ;
♦ Conseil Général/DDE ;
♦ Voies Navigables de France ;
♦ SNCF ;
♦ Sociétés d'autoroute ;
♦ etc.

Missions : ♦ Détermination des voies de circulation à interdire pendant l'exercice ;
♦ Etude des déviations à mettre en place pendant le bouclage de la zone.



Les gendarmes sur exercice



7 LA RÉALISATION DES EXERCICES

A ce stade, l'exercice est "joué" conformément aux principes définis dans la phase "préparation".

7.1. LA DURÉE DES EXERCICES

La durée des exercices est fonction de la forme qu'ils prennent, des buts qu'ils se proposent d'atteindre et du budget dont disposent les organisateurs.

Elle est déterminée par les autorités organisatrices.

Elle doit être suffisante :

- ◆ pour que la situation puisse évoluer de façon vraisemblable, en respectant des délais réalistes entre une demande et sa satisfaction, l'apparition d'un problème et la décision qu'il nécessite, etc.
- ◆ pour imposer la rotation effective du personnel aux postes où une permanence est nécessaire ;
- ◆ pour satisfaire aux besoins d'entraînement propres à chacun des joueurs.

Elle peut couvrir une période allant de quelques heures à plusieurs jours. Deux jours constituent, en principe, la durée maximum d'un exercice local compte tenu des contraintes logistiques qui y sont liées.

En fonction de la durée choisie, la mise à disposition des joueurs de facilités matérielles (locomotion, alimentation, couchage) doit être prévue.

7.2. L'ANIMATION PENDANT L'EXERCICE

7.2.1. Schéma de l'animation

L'animation est organisée et mise en œuvre par une direction de l'animation (DIRANIM) placée auprès du directeur de l'exercice (cf. supra partie 5.14),

Elle comporte en général :

- ◆ une animation par le haut, figurant l'échelon supérieur non joueur (ordres, directives, renseignements de synthèse) ;
- ◆ une animation par le bas, venant des échelons subordonnés (renseignements d'ambiance, comptes-rendus, demandes diverses, etc.).



Le groupe scénario/animation, dirigé par le DIRANIM est constitué de représentants **choisis pour leurs compétences** dans le domaine couvert par le thème de l'exercice (Préfecture, Exploitant, SDIS, SAMU, Forces de l'ordre, DRIRE, SNCF, ...).

Le nombre de personnes participant à l'animation et, de ce fait, informées du scénario et des incidents programmés, doit être limité au maximum .

L'animation dispose d'un réseau de transmission distinct de celui des joueurs.

À NOTER : En aucun cas les animateurs ne doivent devenir joueurs pendant l'exercice.

7.2.2. Principes de l'animation

L'animation a pour but de faire évoluer la situation initiale de telle sorte que les échelons joueurs soient placés devant des problèmes qui leur imposent de prendre des décisions, de donner des ordres ou des directives ou de les exécuter, voire d'anticiper le cours des événements.

Elle s'efforce de faire évoluer la situation pour l'ensemble des joueurs et pour chacun dans sa spécialité. Elle doit être d'un volume suffisant pour que les joueurs n'aient pas l'impression d'avoir perdu leur temps pendant l'exercice.

L'animation doit répondre aux exigences suivantes :

- ◆ être établie en fonction des buts généraux et des centres d'intérêts particuliers retenus pour l'exercice. Chaque situation nouvelle créée par l'animation doit déboucher sur un problème lié à ces objectifs ;
- ◆ demeurer réaliste dans le choix du nombre et de la nature des incidents, les deux écueils à éviter étant, d'une part, la rareté et/ou l'insignifiance des problèmes, d'autre part, leur surabondance ou leur excès de gravité qui interdisent de les étudier sérieusement ;
- ◆ être cohérente, c'est-à-dire ne pas placer les joueurs dans des situations contradictoires. En particulier, lorsqu'un service est amené à prévoir un incident particulier, il convient de veiller à ce que celui-ci ait sa place dans le schéma d'ensemble de l'animation ;
- ◆ avoir une ampleur suffisante pour remonter jusqu'au niveau de décision auquel elle est destinée : il faut que le problème créé ne puisse être résolu par les échelons subordonnés avec leurs moyens propres ;
- ◆ conserver une certaine souplesse dans l'exécution : les animateurs doivent pouvoir, en cours d'exercice, élaborer des informations complémentaires permettant soit d'infléchir l'action des joueurs, soit de tenir compte des initiatives imprévues prises par certains d'entre eux.

7.2.3. L'organisation de l'animation

Le montage de l'animation consiste à définir de façon précise :

- ◆ les informations à faire parvenir aux joueurs pour chaque incident ;
- ◆ les joueurs destinataires de ces informations qui sont, si possible, ceux qui les recueilleraient en réalité ;
- ◆ Les conditions de transmission de ces informations ;
- ◆ Le moment de transmission des informations ;
- ◆ La voie choisie pour les diffuser (par le haut, par le bas) et le moyen employé (sollicitations par téléphone, enveloppes à ouvrir à un horaire précis contenant une fiche d'animation, etc...)

La cellule d'animation doit s'attacher à maintenir une dynamique de jeu. Il est nécessaire de trouver le bon équilibre quant au rythme d'injection des incidents.

S'il s'agit d'un exercice de terrain, un membre de la cellule animation/scénario doit expliquer aux plastrons, avant la tenue de l'exercice, le cadre général de celui-ci, ses objectifs et le rôle attendu de chacun d'entre eux.

Il pourra au demeurant les encadrer, pendant toute la durée de l'exercice, pour leur re-préciser, si besoin s'en fait sentir, le timing et le contenu de leurs actions.

7.3. LA REMONTÉE DE L'INFORMATION PENDANT L'EXERCICE

Tout comme pour un événement réel, il vous appartient, tout au long de l'exercice, de veiller à ce que la chaîne de remontée de l'information (terrain ⇒ cellule de crise ou COD ⇒ COZ ⇒ COGIC) soit en permanence activée.

Les informations orales et/ou écrites transmises pendant l'exercice, qui devront être véhiculées par l'ensemble des moyens et réseaux de transmissions habituellement utilisés, devront être systématiquement précédées de la mention "exercice - exercice - exercice".

Dans tous les cas, l'exercice fera l'objet de l'ouverture d'un événement sur SYNERGI et les rubriques seront correctement renseignées afin que tout un chacun puisse y trouver une information fiable et complète.



En outre, toute demande fictive de moyens effectuée pendant l'exercice devra suivre la voie normale de remontée qu'elle suivrait en cas de crise réelle (terrain ⇒ COD ⇒ COZ ⇒ COGIC).

7.4. L'OBSERVATION DE L'EXERCICE

7.4.1. L'évaluation proprement dite

L'évaluation est une composante importante de l'exercice. Elle consiste à dégager du déroulement de l'exercice les enseignements concernant, non seulement les buts qui lui étaient fixés, mais aussi les problèmes ayant trait au montage même de l'exercice.

Elle se déroule à plusieurs niveaux :

- ◆ une évaluation générale qui examine les résultats de l'exercice au vu des objectifs, général et intermédiaires ;
- ◆ une évaluation interne au sein de chaque entité, suivant les objectifs spécifiques ;
- ◆ un retour d'expérience qui critique l'ensemble.

Elle permet :

- ◆ de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs ;
- ◆ d'identifier les problèmes rencontrés ;
- ◆ de tirer des conclusions ;
- ◆ de présenter des recommandations ;
- ◆ de vérifier l'efficacité des plans, des procédures, du matériel, des installations et de la formation du personnel ;
- ◆ de comparer les résultats avec ceux d'un exercice précédent ;
- ◆ de préconiser la prévention des exercices à venir.

L'évaluation d'un exercice nécessite de disposer d'évaluateurs disposant de supports d'évaluation.

7.4.1.1. L'évaluateur

• *Définition :*

Individu formé à la gestion de situations d'urgence et à l'organisation d'exercices, capable d'apprécier l'efficacité d'un acteur ou d'un groupe d'acteurs opérationnels et la pertinence de l'organisation de la gestion d'un événement majeur, en fonction des objectifs définis. Il peut s'agir d'une personne ayant suivi **une formation poussée et qualifiante en rapport avec le thème de l'exercice**.

La direction de la Sécurité Civile peut, sur votre demande et/ou en fonction de la nature et de l'importance de l'exercice, vous aider à assurer cette évaluation par l'envoi d'un personnel qualifié.

Au même titre, vous pouvez solliciter la zone de défense et de sécurité pour l'envoi d'un observateur zonal.

• *Principes d'emploi :*

- ◆ intégrés au groupe scénario/animation dès le début de la préparation, ils participent à ce titre à la rédaction du scénario ;
- ◆ limités au strict minimum, ils sont répartis dans les différents points de gestion d'événement majeur (COD, PCO, sur le terrain) ;
- ◆ ils sont différenciés et reconnaissables (chasuble, brassard, ...) ;

• *Missions :*

Avant :

- ◆ élaborer individuellement la fiche d'évaluation en fonction des objectifs (général, intermédiaires et spécifiques) à évaluer ;
- ◆ reconnaître, éventuellement, les lieux où l'évaluation aura lieu.

Pendant :

- ◆ suivre la chronologie de l'exercice pour être prêt à évaluer la réaction d'un joueur ou d'un groupe de joueurs en situation ;
- ◆ rester discret (positionnement, comportement, déplacements, "interpellation" éventuelle d'un joueur) ;
- ◆ noter scrupuleusement toutes les remarques "négatives" et "positives" pour être en mesure de signaler les lacunes ou les erreurs et valider les bonnes démarches.

Après :

- ◆ analyser la fiche d'évaluation et rédiger un compte-rendu.

Le recours à des évaluateurs compétents et surtout bien formés demeure un facteur déterminant pour la qualité de l'évaluation.



7.4.1.2. La fiche d'évaluation

Document préparé par chaque évaluateur en fonction des critères à évaluer et qui permet d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs correspondants (voir exemple en annexe 3).

Elle a pour objet :

- ◆ d'être un guide précis durant le processus de recueil d'informations ;
- ◆ de fournir des données écrites pour l'analyse ultérieure.

Elle s'appuie sur les objectifs de l'exercice ; en établissant ceux-ci, le DIREX doit donc déterminer les points à évaluer.

L'analyse de l'ensemble des fiches permet de rédiger un rapport qui permettra de vérifier si les objectifs ont été atteints, partiellement ou complètement.

La fiche d'évaluation varie selon l'exercice organisé et les objectifs à tester. La cellule Retour d'expérience (REX) du Bureau de la Coordination Interministérielle de la Direction de la Sécurité Civile est en mesure de vous aider, le cas échéant, à sa conception.

7.4.2. Les observateurs

• Définition :

Individu portant son attention sur l'aspect formation et pédagogie de l'exercice ou sur le thème proprement dit, notamment pour les acteurs qui ne sont pas familiers des situations de sécurité civile.

Il s'agit d'une personne concernée par un exercice, sans mission de contrôle, ou qui est impactée, de près ou de loin, par le thème joué. Il peut s'agir aussi d'étudiants dans le cadre de formation en rapport avec le thème joué, mais il est toutefois préférable de les utiliser comme figurants quand cela est possible.

• Principes :

En nombre limité pour éviter toute perturbation pendant le déroulement, ils sont différenciés et reconnaissables (brassard,...). Leur nombre et leur emplacement sont arrêtés en réunion de finalisation.

• Missions :

Pendant : ◆ véritables spectateurs, ils s'imprègnent des conditions d'organisation.

Après : ◆ chaque entité observatrice adresse au SIDPC un compte-rendu de ses observations sous 15 jours.

8 LA COMMUNICATION SUR L'EXERCICE ET DANS

La communication, compte tenu des multiples moyens d'information et de leurs développements techniques, revêt un caractère important.

On peut en distinguer plusieurs types :

- ◆ la gestion de la couverture médiatique réelle de l'événement ;
- ◆ la gestion de la pression médiatique simulée ;
- ◆ la gestion des autorités et personnalités présentes lors du déroulement

Elle doit être élaborée par le DIREX, assisté du chargé de communication de la Préfecture.

8.1. GESTION DE LA COUVERTURE MÉDIATIQUE RÉELLE DE L'ÉVÉNEMENT (communication sur l'exercice)

Un exercice, même sans action réelle impliquant la population, est un événement important justifiant une bonne information. De plus, elle motive les joueurs sur leur implication.

Avant : Élaborer un plan de communication en fonction des différents publics concernés (élus, médias, leaders d'opinion, populations).

Par exemple : Une information préalable peut être réalisée environ un mois avant l'exercice pour les médias (journée d'information et d'échanges).

Il permet d'informer sur l'exercice mais aussi de diffuser une information préventive.

Il peut s'appuyer sur :

- ◆ des réunions publiques [exemple : les conseils locaux d'information et de consultation (CLIC)];
 - ◆ un communiqué de presse pour annoncer la tenue d'une ou plusieurs réunions publiques ;
 - ◆ une information dans les établissements scolaires, les établissements recevant du public ou sur les lieux de travail ;
 - ◆ une conférence de presse tenue en préfecture afin que l'information soit reprise dans les articles et reportages ;
 - ◆ un affichage dans les lieux publics et une distribution d'imprimés dans les boîtes aux lettres ;
 - ◆ etc.
-



Pendant : Une attention particulière doit être portée sur la séparation géographique et en termes d'acteurs entre la communication réelle (communication sur l'exercice) et la pression médiatique simulée (communication dans l'exercice).

Après : Une information du DIREX, sous la forme d'une conférence de presse, associant en particulier les membres du comité de pilotage est à retenir. C'est l'occasion de rappeler aux populations la conduite à tenir en cas d'événement majeur.

8.2. GESTION DE LA PRESSION MÉDIATIQUE SIMULÉE (communication dans l'exercice)

Avant : La préparation de la simulation médiatique définit la nature, l'ampleur et l'organisation des actions de communication.

Elle doit permettre de préciser :

- ◆ les conditions de jeu telles que la constitution d'équipes de journalistes/acteurs (nombre, types de média simulés, rôles et productions attendus), leur localisation et leur taille, etc. ;
- ◆ le scénario communication non connu des acteurs doit intégrer les consignes des journalistes et la simulation d'événements perturbateurs aléatoires.

Ces deux volets doivent être traités de façon coordonnée par la préfecture.

Le recours à une agence spécialisée peut être utile pour aider à la préparation de la pression médiatique simulée, mais il conviendra, dans ce cas, de veiller aux coûts induits. La préfecture peut aussi cosigner une convention avec une école de journalisme. Dans ce cas, le document devra notamment comporter une clause de confidentialité.

Dans ces deux hypothèses, il est indispensable de rédiger un cahier des charges comportant au minimum les points suivants :

- ◆ le recrutement de journalistes de qualité, en termes de professionnalisme et de diversité (presse écrite, radio, télévision, médias locaux ou nationaux) ;
- ◆ la nature et l'importance du travail réalisé par les journalistes au cours de l'exercice : croisement de l'information, interviews téléphoniques, radio ou télévision, présence aux points de presse, organisation de plateaux télévisés, restitution en temps réel sous forme de dépêches d'agence, de flashs radio ou télévisés, etc. ;
- ◆ la mise en situation des journalistes par un "briefing" préalable à l'exercice, sur la base d'un scénario "communication" préparé à l'avance. Les journalistes ne doivent pas connaître le scénario de l'exercice, mais les questions "sensibles" qu'ils auront à poser aux différents acteurs, créant ainsi une perturbation pour améliorer le réalisme de la pression simulée (ex. : simulation d'une avalanche de questions au cours de la déclaration d'une personnalité) ;

Pendant : Les différents "journalistes-acteurs" jouent leur rôle sous l'autorité du DIRANIM.

Après : La remise, après l'exercice, d'un rapport d'évaluation de la pression simulée ; ce rapport est établi par le pilote du groupe de travail (agence spécialisée, si employée), sur la base du travail mené par chaque journaliste. Il est remis aux porte-parole et aux responsables de cellules d'information. Les remarques seront jointes au rapport global rédigé par la cellule communication de la préfecture.

La communication
sur exercice





8.3. GESTION DES AUTORITÉS ET AUTRES VISITEURS PRÉSENTS LORS DU DÉROULEMENT

Afin de ne pas perturber le déroulement de l'exercice, il est important d'anticiper les desiderata des autorités et/ou visiteurs souhaitant se rendre sur les lieux.

Il convient donc de connaître :

- ◆ l'identité de chacune d'entre eux ;
- ◆ la fonction occupée ;
- ◆ le but de la visite ;
- ◆ le parcours prévu sur le site de l'exercice ;
- ◆ le nom du ou des accompagnateurs.

**Toute autorité ou personnalité présente sur les lieux
d'un exercice doit être :**

- ◆ informée au préalable du scénario et des conventions d'exercice ;
- ◆ accueillie et escortée par un responsable désigné.

9 L'APRÈS EXERCICE : LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

La conduite du retour d'expérience peut s'inspirer du cadre des dispositions du memento sur la conduite du retour d'expérience, de juillet 2006. Cependant les niveaux de REX qui y figurent s'appuient sur la gravité de l'incident ou de l'accident, ce qui ne correspond pas aux besoins du REX d'exercice.

Dans ce cadre, on définira deux niveaux de REX, le premier à chaud juste à l'issue de l'exercice, et le second à froid plusieurs jours après, sous l'égide du DIREX qui en confiera la synthèse au SIDPC.

9.1. RÉUNION D'ANALYSE À CHAUD

Une réunion organisée immédiatement après l'exercice, se déroulant dans la convivialité et dans un lieu défini au cours de la préparation permet :

- ◆ de remercier l'ensemble des participants ;
- ◆ de dégager des remarques générales sur le déroulement de l'exercice ;
- ◆ aux joueurs, de décrire leur perception de l'exercice et leurs impressions personnelles sur son déroulement ;
- ◆ aux observateurs et évaluateurs, de prendre note des différentes remarques formulées pour compléter leur rapport ; cette réunion n'est pas l'occasion pour eux d'exposer en détail leurs observations, pour autant, ils pourront présenter celles jugées "récurrentes".

Elle doit être courte sous peine de ne pas être écoutée.

Demander un point positif et un point négatif par chef de service "joueur" peut être un excellent exercice de synthèse.

Tout échange sur l'exercice après ce bilan à chaud, devra être pris en compte dans le processus d'analyse du retour d'expérience.

Retour d'expérience
à chaud





9.2. RÉUNION D'ANALYSE À FROID ET DOSSIER REX

Chaque évaluateur et, à la demande, certains observateurs, transmettent leur analyse selon des critères qui ont été définis et écrits dans le dossier d'animation. Le chef du SIDPC en fait la synthèse qu'il soumet au DIREX puis la présente en réunion plénière si besoin.

En fonction du niveau d'importance de l'exercice, il peut y avoir plusieurs réunions, si nécessaire, pour procéder au décortilage des différentes phases jouées pour retirer tous les enseignements possibles servant à entériner ou à modifier les procédures en vigueur mais aussi à améliorer l'organisation des exercices futurs.

Le rapport de synthèse est transmis ensuite au Bureau de la Coordination Interministérielle de la Direction de la Sécurité Civile.

En fonction du niveau de confidentialité de l'exercice, le REX peut être diffusé à tous les joueurs et à tous ceux susceptibles de se retrouver dans leur situation afin que la majorité des personnes concernées puisse en tirer profit.

Pour cela, un "onglet" exercices/ rex sur le site intranet d'une préfecture par exemple est un excellent moyen de vulgarisation de l'information. Il est très souvent consulté en prévision d'un futur exercice par les personnes susceptibles de devenir elles-mêmes joueuses. Elles profitent ainsi des enseignements des exercices précédents et ne recommencent pas les mêmes erreurs.

L'exercice ne sera définitivement clos qu'après la diffusion du plan d'action ou des préconisations, élaborées à la suite du retour d'expérience (REX). Celui-ci ou celles-ci devront être accompagnés d'un calendrier de mise en œuvre.

ANNEXE 1 : UN EXEMPLE DE TABLEAU DE SUIVI DE LA

NOUVELLE O.R.S.E.C.	PLANS ACTUELS	TEXTE RÉFÉRENT	CHEF DE PROJET	VALIDATION OU DERNIERE MISE À JOUR	MISE À JOUR PRÉVUE	DATE DU DERNIER EXERCICE	DATE DU PROCHAIN EXERCICE	N° OU NOM DE LA FICHE RÉFLEXE	PLANS ZONAUX ET NATIONAUX
RISQUES TECHNOLOGIQUES FIXES (PPI)									
Nucléaires					Pas de risque répertorié				
ICPE SEVESO II SH	PPI ... à ...			10/08/2004	1 ^{er} semestre 2007	25/10/2006	A déterminer	Fiche réflexe	
ICPE SEVESO II SH	PPI ... à ...			29/08/2005	2009	15/10/2005	2009	Fiche réflexe	
Stockages souterrains de gaz			DRIRE		Finalisation en 2008				
Grands barrages	PPI Barrage ...		SIDPC / DRIRE		Finalisation en 2008		A déterminer	Fiche réflexe	
	Barrage ...		Préfecture de ...		Finalisation en 2008		A déterminer		
	Plan de secours spécialisé Barrage ...		DDAF	03/04/2000	2008		A déterminer	Fiche réflexe	
Infrastructures de transit de matières dangereuses			DRIRE		Finalisation en 2008				
Établissements utilisant des microorganismes hautement pathogènes			DDASS		Finalisation en 2008				
Autres sites à risques			DRIRE		Finalisation en 2008				



PLANIFICATION ET DES EXERCICES

NOUVELLE O.R.S.E.C.	PLANS ACTUELS	TEXTE RÉFÉRENT	CHEF DE PROJET	VALIDATION OU DERNIÈRE MISE À JOUR	MISE À JOUR PRÉVUE	DATE DU DERNIER EXERCICE	DATE DU PROCHAIN EXERCICE	N° OU NOM DE LA FICHE RÉFLEXE	PLANS ZONAUX ET NATIONAUX
------------------------	------------------	-------------------	-------------------	--	--------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------

RISQUES TECHNOLOGIQUES NON FIXES

Pollutions terrestres, aériennes, aquatiques	Pollution Accidentelle des Eaux Potables Intérieures		DDAF ou DDASS	23/01/2001				Pollution des Eaux	
	Organisation d'actions et mesures graduées en cas de pointe de pollution atmosphérique sur la région		DRIRE	Arrêté 04-01902 du 1 ^{er} juillet 2004				Pollution atmosphérique	
Intervention sur matières dangereuses	TMD		SDIS	14/06/2000		Mai juin 2007			
Intervention sur matières radioactives	TMR		SDIS	23/05/2005					

RISQUES FERROVIAIRES

Voies, ouvrages	P.S.S. accidents ferroviaires		DDE	Juin 2005	A déterminer	25/06/2005	A déterminer	Accident de Chemin de Fer	
	Plan d'Urgence Marchandises Dangereuses			20 octobre 2006					

ANNEXE 1 : UN EXEMPLE DE TABLEAU DE SUIVI DE LA PLANIFICATION ET DES

NOUVELLE O.R.S.E.C.	PLANS ACTUELS	TEXTE RÉFÉRENT	CHEF DE PROJET	VALIDATION OU DERNIÈRE MISE À JOUR	MISE À JOUR PRÉVUE	DATE DU DERNIER EXERCICE	DATE DU PROCHAIN EXERCICE	N° OU NOM DE LA FICHE RÉFLEXE	PLANS ZONAUX ET NATIONAUX
RISQUES AUTOROUTIERS									
Voies, ouvrages (tunnels)	PIS A 71		DDE / SDIS	A créer	2008	29/02/2000	Mai juin 2007 (TMD)	Accident Autoroutier (fiche réflexe)	
	PIS A 72								
	PIS A 75								
	PIS A 89								
RISQUES AÉRONAUTIQUES									
Phase recherche SATER	Plan SATER		DGAC	décembre 2002	2008	25/09/2002			
Accident sur aéroport	PSS Aéroport		DGAC	30/05/2005	2009	24/06/2006	2011		
Chute d'aéronef			DGAC		Risques à évaluer				



EXERCICES

RISQUES NATURELS

NOUVELLE O.R.S.E.C.	PLANS ACTUELS	TEXTE RÉFÉRENT	CHEF DE PROJET	VALIDATION OU DERNIÈRE MISE À JOUR	MISE À JOUR PRÉVUE	DATE DU DERNIER EXERCICE	DATE DU PROCHAIN EXERCICE	N° OU NOM DE LA FICHE RÉFLEXE	PLANS ZONAUX ET NATIONAUX
Inondations (zones d'aléa, identification des communes concernées, enjeux touchés en terme de gestion de crise, procédure spéciale de vigilance et d'alerte, zone à évacuer, lieux d'hébergement prédéterminés, renforts et moyens nécessaires)	Disposition spécifique ORSEC départemental alerte vigilance crues		DDE	02/10/2006	2011		2008	Oui	
Mouvements de terrain			DDE		2008			Oui	
Intempéries	Plan Départemental d'Alerte Météorologique		METEO France	8 octobre 2001	2007			Oui	
Montagne	Plan Secours en Montagne et Autres Zones d'Accès Terrestre Difficile		Peloton de Gendarmerie de Montagne	13 décembre 1999	2007			Oui	
Avalanche			Peloton de Gendarmerie de Montagne		2007				
Feux de forêts			DDAF		Risques à évaluer				
Séismes			DDE		DDAF				
Cyclones					Pas de risque répertorié				
Volcans			DDAF	2010	DDAF				

ANNEXE 1 : UN EXEMPLE DE TABLEAU DE SUIVI DE LA PLANIFICATION ET DES

NOUVELLE O.R.S.E.C.	PLANS ACTUELS	TEXTE RÉFÉRENT	CHEF DE PROJET	VALIDATION OU DERNIÈRE MISE À JOUR	MISE À JOUR PRÉVUE	DATE DU DERNIER EXERCICE	DATE DU PROCHAIN EXERCICE	N° OU NOM DE LA FICHE RÉFLEXE	PLANS ZONAUX ET NATIONAUX
RISQUES DE SITES									
Sites de grands rassemblements (permanents, ponctuels)			SIDPC		Risques à évaluer				
Sites souterrains			DDE		Risques à évaluer				
RISQUES SANITAIRES									
Pandémies	Pandémie Grippale		SIDPC / DDASS	Mai 2006	2007 et permanent	31/05/2006	2007	Oui	Plan national pandémie grippale
Canicule			DDASS	Juillet 2006	2008 et permanent			Oui	Plan national canicule
Froid extrême			DDASS	A créer	2009 et permanent			Oui	Plan national urgence hivernale
Epizooties	PLAN D'URGENCE LUTTE CONTRE LES EPIZOOTIES : Fievre aphteuse, Pestes aviaires (Influenza aviaire, Maladie de Newcastle)		DDSV	En cours	2007	24/03/2006		Oui	
AUTRES RISQUES									
Etc...									

ANNEXE 2 : EXEMPLE DE FICHE ANIMATION POUR UN

- ◆ Bien remarquer la différence entre animation haute et basse
- ◆ Prévoir des annuaires téléphoniques pour le COD et pour les postes animations pour que les deux salles, COD et animation, puissent communiquer.

GH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR	
			ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR
17 h 17	Dossier joueur	Un bras articulé de dépotage de la citerne tombe au sol pendant la manœuvre, la soupape du bras articulé fonctionne mais la vanne du wagon se referme incomplètement. Conséquences : Ecoulement d'ammoniac liquide avec production d'un nuage de 2 m d'épaisseur et sur un rayon de 10 m dès la 1 ^{ère} minute. 2 des 5 ouvriers sont gravement intoxiqués, les trois autres sont légèrement incommodés.	DIRANIM	
17 h 20	Dossier joueur	Alarme interne et mobilisation des équipes de sécurité	DIRANIM	
17 h 25	Dossier joueur	Un engin pompe et 2 hommes du service de sécurité de l'établissement se retrouvent piégés dans le nuage qui se déplace très lentement, rendant inopérant les premiers moyens de secours.	DIRANIM	
17 h 35	Dossier joueur	Alerte du CODIS. Le CODIS engage 1 FPT, 1 véhicule chef de groupe, 1 VSAV, une cellule de reconnaissance chimique et répercute l'alerte à la gendarmerie et au SAMU.	DIRANIM	
17 h 50	Dossier joueur	Présentation du 1 ^{er} engin du SDIS.	DIRANIM	
18 h 00	Dossier joueur	Une patrouille de la gendarmerie se présente pour assurer le bouclage de la circulation de la ville de	DIRANIM	





EXERCICE DE COD

GH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR	
			ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR
18 h 05	Dossier joueur	Message adressé au CODIS. “Importante fuite ammoniac sur wagon. Point de rassemblement des moyens à l’entrée de l’établissement et itinéraire d’accès des secours par le sud du site. 2 ouvriers gravement intoxiqués et trois légèrement incommodés. Déplacement du nuage à la fois vers les villes de et Vitesse du vent 4 km/h fort risque de toxicité pour les populations. L’équipe de sécurité de l’usine tente l’obturation de la fuite à distance et les SP assurent l’établissement de rideau d’eau.” Demande de renforts : - 5 VSAV et 2 équipes médicalisées. - Moyens de mesure en complément de la cellule de reconnaissance. - Moyen d’information des populations. - Evacuation des 60 employés de l’usine et arrêt de la production.	DIRANIM	
18 h 05	Téléphone	Début de l'exercice : Message adressé à la préfecture par le COP/G : Fuite d’ammoniac sur un wagon citerne de 40 tonnes en cours de dépotage dans l’usine “ ” à Forte odeur d’ammoniac à l’extérieur de l’entreprise. Une patrouille de la gendarmerie sur place, procède aux premières mesures de bouclage de la circulation de la ville de Les sapeurs pompiers sont présents sur place.	Animation basse COP/G	Directeur de cabinet
18 h 10	Téléphone	Message adressé à la préfecture par le CODIS. Fuite d’ammoniac sur un wagon citerne de 40 tonnes en cours de dépotage dans l’usine “ ” à Importante fuite ammoniac sur wagon. 2 ouvriers gravement intoxiqués et trois légèrement incommodés. Déplacement du nuage à la fois vers et Vitesse du vent 4 km/h fort risque de toxicité pour les populations. L’équipe de sécurité de l’usine tente l’obturation de la fuite à distance avec les SP qui assurent l’établissement de rideau d’eau.	Animation basse CODIS	Animation haute Directeur de cabinet

ANNEXE 2 : EXEMPLE DE FICHE ANIMATION POUR UN EXERCICE DE COD

GH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR	
			ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR
18 h 15	Téléphone et voix	Le directeur de cabinet demande les actions et renseignements suivants. Je veux : - Déclenchement du plan particulier d'intervention. - Engagement du sous préfet d'astreinte. - Prise de contact avec le COS pour infos complémentaires : - Sirènes. - Evacuation population. - Moyens complémentaires. - Activation du PC fixe. - Demande de préparation prise de contact avec les médias locaux. - Information du préfet	Animation haute Directeur de cabinet	SIDPC COD pour action
18 h 20	Téléphone	Message adressé à la préfecture par le CODIS. Nombreux appels de riverains inquiets du fait d'une forte odeur irritante reçus au CTA. Maire de sur les lieux et maire de prévenu et engagement d' un officier SP supérieur d'astreinte avec le PC mobile. La fuite a été obturée. Confirmons le déplacement du nuage blanchâtre divisé en deux se dirigeant vers les quartiers habités de et Un appel pour enfant incommode à l'école primaire "....." de, adressé au CTA ; dans cette école 20 enfants sont confinés et sont rejoints par 1 VSAV.	Animation basse CODIS	SIDPC pour action
18 h 20	Téléphone	Message adressé à la préfecture par le COP/G. Une deuxième patrouille de la gendarmerie se présente pour compléter le bouclage de la circulation de la ville de	Animation basse COG	SIDPC pour action
18 h 20	Action à mener	Le SIDPC doit solliciter pour l'activation du PC fixe, les représentants des services suivants présents dans la préfecture : SDIS, Gendarmerie, DRIRE, DDASS, responsable communication et personnel SIDPC.	COD	Acteurs
18 h 25	Action à mener	Activation du PC fixe en préfecture et mise en place d'un opérateur SYNERGI	SIDPC	Directeur de cabinet
18 h 27	Téléphone	Une radio locale demande des informations pour son flash de 18 h 30 et pour le journal de 19 h 00 : - Nature évènement. - Conséquences. - Mesures entreprises. - Soutien possible.	Animation haute Journaliste	COD



GH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR	
			ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR
	Action à mener	Le SIDPC donne des informations succinctes en proposant avec l'accord du préfet, un point presse dans ? ? minutes. Nature des infos attendues : Fuite d'ammoniac sur un wagon citerne de 40 tonnes. en cours de dépotage dans l'usine "....." à Importante fuite ammoniac sur wagon. 2 ouvriers gravement intoxiqués et trois légèrement incommodés. Les services de secours sont présents sur place.	COD	Animation haute Journaliste
18 h 30	Action à mener	Le SIDPC produit une synthèse des évènements pour le DIRCAB et la cellule communication dans laquelle on doit trouver : "Fuite d'ammoniac sur un wagon citerne de 40 tonnes n cours de dépotage dans l'usine "....." à Importante fuite ammoniac sur wagon. 2 ouvriers gravement intoxiqués et trois légèrement incommodés. Déplacement du nuage à la fois vers et Vitesse du vent 4 km/h fort risque de toxicité pour les populations. Les SP assurent l'établissement de rideau d'eau. Nombreux appels reçus au CTA de riverains inquiets du fait d'une forte odeur irritante . Mairies de et de prévenues et engagement d'un officier SP supérieur d'astreinte avec le PC mobile. La fuite a été obturée. Confirmons le déplacement du nuage blanchâtre divisé en deux se dirigeant vers les quartiers habités de et Un appel pour enfant incommodé à l'école primaire "....." de adressé au CTA ; dans cette école 20 enfants sont confinés et sont rejoints par 1 VSAV." Cellule Anticipation : "Problématique de l'information des populations et des élus tirée de la mise en œuvre du plan, au sujet du déplacement du nuage toxique : Utilisation des vecteurs techniques et médiatiques pour la diffusion des consignes de comportement."	COD	Directeur de cabinet
18 h 30	Téléphone	Le maire de demande au PC fixe quelle attitude adopter pour les personnes vulnérables (maison de retraite) recensées dans la fiche PPI réflexe du maire et que faire à moyen terme des élèves immobilisés dans ses 8 établissements scolaires.	Animation haute Maire de	COD

ANNEXE 2 : EXEMPLE DE FICHE ANIMATION POUR UN EXERCICE DE COD

GH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR	
			ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR
	Action à mener	"Prenez contact localement avec le sous préfet d'astreinte, qui devrait rapidement arriver sur les lieux et donnez les consignes comportementales adaptées".	COD	Animation haute Maire de
18 h 30	Téléphone	Le CODIS donne l'info suivante au représentant du SDIS au COD : L'officier supérieur se présente et prend le COS. CMIC alertée mais indisponible, engagement de la CMIC du département de, cependant la cellule de reconnaissance se présente.	Animation basse CODIS	Le représentant du SDIS au COD
18 h 32	Action à mener	Le représentant du SDIS donne l'info suivante : L'officier supérieur se présente et prend le COS. CMIC alertée mais indisponible, cependant la cellule de reconnaissance se présente, engagement de la CMIC du département de,	Le représentant du SDIS	COD
18 h 35	Téléphone	Le CODIS donne l'info suivante au représentant du SDIS : Activation des PC de service (SDIS, SAMU, Gendarmerie...) hors zone sous le vent à Vent de 4 km/h (info station météo de l'usine) et demande du confinement de la population par le COS. Le COS décide la réalisation d'un périmètre de sécurité réflexe de 1000 m, mesure de concentration, l'alerte des populations, et couverture médicale des incommodés et intoxiqués. Le COS demande 5 VSAV et 4 équipes médicalisées ainsi qu'un compresseur d'air. Trois enfants incommodés à l'école primaire "....." de, dans cette école 12 enfants sont confinés. Le gérant du supermarché à informe qu'il a 80 clients qui hésitent à sortir compte tenu de la très forte odeur. N'ayant encore vu aucun sapeur-pompier, il souhaite avoir des consignes. 7 éléments mobiles d'alerte (EMA) SP avec haut parleur se présentent au PRM.	Animation basse CODIS	Le représentant du SDIS au COD



GH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR	
			ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR
18 h 37	Action à mener	Le représentant du SDIS au COD doit donner les infos suivantes : “Activation des PC de service (SDIS, SAMU, Gendarmerie...) hors zone sous le vent à Le CODIS informe le PC Fixe : Vent de 4 km/h (info station météo de l'usine) et demande du confinement de la population par le COS. Le COS décide la réalisation d'un périmètre de sécurité réflexe de 1000 m, mesure de concentration, l'alerte des populations, et couverture médicale des incommodés et intoxiqués. Le COS demande 5 VSAV et 4 équipes médicalisées ainsi qu'un compresseur d'air. Trois enfants incommodés à l'école primaire “.....” de, dans cette école 12 enfants sont confinés. Le gérant du supermarché à informe qu'il a 80 clients qui hésitent à sortir compte tenu de la très forte odeur. N'ayant encore vu aucun sapeur-pompier, il souhaite avoir des consignes. 7 éléments mobiles d'alerte (EMA) SP avec haut-parleur se présentent au PRM.”	Le représentant SDIS	COD
18 h 38	Action à mener	Le chef du COD doit attirer l'attention du directeur de cabinet sur la présence d'une ligne SNCF à proximité de la zone sinistrée et sur la problématique des parents qui vont chercher leurs enfants à l'école.	COD	Directeur de cabinet
18 h 35	Téléphone	Le maire de “.....” alerté par l'odeur, appelle le COD pour obtenir des informations sur la situation en cours et sur les risques pour sa commune.	Animation haute Maire de	COD
18 h 37	Action à mener	Vent de 4 km/h et demande de mise à l'abri de la population par le COS. Le COS décide la réalisation d'un périmètre de sécurité réflexe de 1000 m, mesure de concentration, l'alerte des populations, et couverture médicale des incommodés et intoxiqués. “Je vous demande donc de prévenir l'ensemble des établissements recevant du public, pour demander à leurs occupants leur mise à l'abri”.	COD	Animation haute Maire de
18 h 40	DIRANIM	Production d'un Pt Presse pour 18 h 45.	Responsable communication	Directeur de cabinet
18 h 40	Téléphone	Message adressé à la préfecture par le COP/G l'EDSR ou DDSP se rend sur les lieux avec des moyens complémentaires.	Animation basse COP/G	COD

ANNEXE 2 : EXEMPLE DE FICHE ANIMATION POUR UN EXERCICE DE COD

GH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR	
			ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR
18 h 40	Téléphone	Message adressé au directeur de cabinet : Je vous informe que je viens de me présenter au PC de site Sapeurs-pompiers et je fais activer le PCO à la salle des fêtes de qui se situe à 2 km dos au vent du sinistre.	Animation basse Sous-préfet d'arrondissement	Directeur de cabinet
18 h 45	Téléphone	La radio locale rappelle en demandant des informations plus précises pour le journal de 19 h 00. Questions à préparer.	Animation haute Journaliste	COD
18 h 45	Téléphone	Une radio nationale appelle pour obtenir des informations sur l'évolution du sinistre. Questions à préparer.	Animation haute Journaliste	COD
18 h 47	Action à mener	Production d'un Pt Presse pour 18 h 45.	Responsable communication	Animation haute Journaliste
18 h 50	Téléphone	Un journaliste de presse écrite locale appelle pour obtenir des informations sur l'évolution du sinistre. Questions à préparer.	Animation haute Journaliste	COD
18 h 50	Téléphone	Message adressé au directeur de cabinet : "J'ai lancé la mise à l'abri des populations avec 5 des EMA SP sur la commune de et je demande des moyens complémentaires pour compléter la mise à l'abri de la population de qui n'est réalisé qu'avec 2 EMA SP. Je souhaite la participation de la radio locale. J'ai demandé à la gendarmerie ou police de boucler les deux communes. Je n'ai pas utilisé les sirènes en accord avec l'industriel, le maire de et le COS pour éviter que les populations ne sortent de chez elles et soient incommodées par le nuage. Je demande un point sur l'évolution de la météo et la présence d'un laboratoire capable de produire des résultats de mesures en attendant la CMIC."	Animation basse Sous-préfet d'arrondissement	Directeur de cabinet
19 h 00	Action à mener	Si non évoqué lors du point presse de 18 h 45 : Le chef du COD prend contact avec la radio locale pour diffuser une consigne de comportement à l'attention des habitants de la zone sinistrée.	COD	Animation haute Radio locale
19 h 00	Téléphone	Le PCO informe la préfecture : les 5 VSAV se présentent avec les quatre équipes médicales. 3 VSAV et 2 équipes médicalisés sont envoyées sur l'école primaire "....." de La mise à l'abri des populations des deux communes est en cours.	Animation basse PCO	COD



GH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR	
			ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR
19 h 05	Téléphone	Le PCO informe la préfecture de l'arrivée de la CMIC et de sa mission qui consiste à réaliser 8 points de prélèvement.	Animation basse PCO	COD
19 h 10	Action à mener	Le chef du COD demande au représentant du SDIS de solliciter via le CODIS des EMA d'autres départements.	Chef du COD	Acteur DDSIS
19 h 15	Action à mener	Le chef du COD demande au représentant de la DRIRE de solliciter des laboratoires capables de réaliser des analyses de toxicité.	Chef du COD	Acteur DRIRE
19 h 20	Action à mener	Le chef du COD demande un point météo au centre régional de météo France.	Chef du COD	Animation haute Météo France
19 h 25	Téléphone	Le Sous-préfet d'astreinte demande à la préfecture : Quels sont les seuils de toxicité arrêtés par le PPI.	Animation basse Sous-préfet d'arrondissement	COD
19 h 30	Action à mener	Le chef du COD communique après consultation du représentant de la DRIRE les seuils de toxicité arrêtés dans le PPI.	Chef du COD	Animation basse Sous-préfet d'arrondissement
19 h 40	Téléphone	Le PCO informe la préfecture que la CMIC n'a pas relevé de seuils de toxicité supérieurs à 2 ppm.	Animation basse PCO	COD
19 h 45	Action à mener	Le directeur de cabinet demande de préparer la rédaction de l'arrêté de déclenchement du PPI.	Directeur de cabinet	COD
20 h 00	Téléphone	Le PCO informe la préfecture le nuage est dispersé, le DOS lève le dispositif.	Animation basse PCO	COD

FINEX

En fonction de la réactivité des joueurs, le timing peut évoluer sous la houlette du DIRANIM.

ANNEXE 3 : EXEMPLE DE FICHE ÉVALUATION POUR UN EXERCICE

	ACTIONS ENTREPRISES	DÉLAIS	CONSTATS		PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION
			POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	
Tester la chaîne de l'alerte (de l'exploitant jusqu'aux autorités)					
Tester l'organisation des secours					
Tester les transmissions					
Tester la sécurisation d'un périmètre de sécurité					
Tester la mise en place de déviations					
Tester l'évacuation de nombreuses personnes					
Évaluer la communication					
Etc.					



Exercice TMD



ANNEXE 4 : EXTRAITS DU LIVRE BLANC SUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE - 2008

... “La France propose que l’action de l’Union européenne contre le terrorisme soit intensifiée, selon les modalités suivantes : ...

... - l’organisation d’exercices conjoints, entre Etats frontaliers, faisant intervenir l’ensemble de la chaîne de décision, d’intervention, de communication ; ...” (page 94).

... “Le dispositif de sécurité intérieure et de sécurité civile doit se préparer aux formes d’agression ou de crise qui peuvent toucher gravement le territoire national. En conséquence, les moyens civils et les moyens militaires développeront de nouvelles formes de coopération...

... cette stratégie conduit à la mise en place de procédures connues et appliquées à tous les niveaux, testées par des exercices interministériels.” (page 129).

... “La prévention des crises d’origine non intentionnelle repose sur une organisation nationale, sur des politiques européennes et sur le soutien à des exercices internationaux...

... Elle (la France) financera des programmes d’information et de communication auprès des citoyens européens et organisera des exercices entre Etats membres.” (page 162).

... “L’objectif premier étant d’éviter le développement pandémique, le premier volet de la stratégie porte sur la connaissance et l’anticipation et simultanément sur la prévention. Il comporte... la formation des intervenants et leur entraînement par des exercices, ...” (page 164).

... “Renforcer la protection contre les menaces NRBC...

... Dans ce domaine encore plus que dans d’autres, les entraînements et les exercices communs seront développés afin de mettre en situation sur le terrain, avec le plus grand réalisme possible, toutes les catégories d’acteurs de secours, de sécurité et de santé, et de roder les procédures d’intervention conjointe.” (page 179).

... « Planifier et professionnaliser la communication de crise...

... Les exercices nationaux et zonaux de validation des plans associeront l’ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de crise, y compris les représentants des plus hautes autorités politiques, les médias, les élus locaux et les opérateurs publics et privés.” (page 189).



... “Faire des médias d’information un partenaire majeur en cas de crise...
... Avec l’accord des responsables des médias, les professionnels seront en outre associés aux exercices de crise.” (page 190).

... “Les zones de défense et de sécurité assureront en particulier : ...
... - l’appui aux départements en matière de planification, d’exercices et de formation ;”
(page 193).

... “L’entraînement des intervenants
La cohérence de la réponse à une crise majeure nécessite que les différents intervenants se soient régulièrement entraînés ensemble, à tous les niveaux. Des progrès importants doivent encore être accomplis, dans ce domaine et dans l’analyse des retours d’expérience. Une planification interministérielle à long terme des exercices sera mise en place à cette fin...” (page 195).

... “Le ministère des affaires étrangères et européennes...assurera le pilotage interministériel de la gestion des crises extérieures, quelle que soit leur nature. Il s’appuiera... sur un centre opérationnel de veille et d’appui à la gestion des crises extérieures... Il préparera aussi l’action des pouvoirs publics, ... et par l’organisation d’exercices ad hoc ;” (page 259).

... “La formation des élus locaux...
... Ils doivent donc être mieux associés à la conception des plans locaux de crise et à l’ensemble des exercices...” (page 302).



VOS CONTACTS :

Monsieur Jean-Marc SENATEUR

Chef du bureau de la coordination
interministérielle

Tél : 01 56 04 73 46

Mademoiselle Jocelyne GAUTHIER

Chef de la section Analyse Synthèse
et formations opérationnelles

Tél : 01 56 04 74 25

Lieutenant-colonel Alain CHEVALLIER

Chargé de mission exercices

Tél : 01 56 04 76 64

Commandant Patrick TYBURN

Chargé de mission retour d'expérience

Tél : 01 56 04 72 88

Réalisation :
Navis - Imprimeur conseil
à Paris 15^{ème}
www.navis-print.com
N° d'imprimeur 4275
Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2008



Direction de la Sécurité Civile
Sous-direction de la gestion des risques
87/95 quai du Docteur Dervaux
92600 Asnières-sur-Seine
Site Internet : www.interieur.gouv.fr